



Rivières du Chalonnais
contrat de bassin

Juin 2016



Contrat de rivière du Chalonnais

Programme d'actions 2013 - 2019

*Dossier provisoire soumis à validation
du comité des rivières le 30 juin 2016*

Guide de lecture des fiches actions :

Code du volet d'intervention	Intitulé du volet d'intervention	Objectif de l'action	Intitulé de l'action	Nom de la commune concernée	Numéro de la fiche action
Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE				
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-1.		
		Commune(s) concernée(s)			
Action	Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de Charrecey	Charrecey			
Mesures PDM	R Assainissement				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT	
Commune de Charrecey		2013	1	28 000	
Nom du maître d'ouvrage	Nom et code de la mesure du programme de mesures appliqué à la masse d'eau	Nom et code de la masse d'eau concernée	Année d'engagement de l'action projetée	Degré de priorité de l'action*	Coût estimé de l'action

* Le degré de priorité de l'action varie de 1 à 3 en fonction :

- **Prio 1** : L'action répond à la stratégie du Contrat de rivière et le maître d'ouvrage est prêt à engager sa réalisation.
- **Prio 2** : L'action n'est pas prioritaire dans la stratégie du Contrat de rivière mais le maître d'ouvrage souhaite engager sa réalisation.
- **Prio 3** : L'action répond à la stratégie du Contrat de rivière mais le maître d'ouvrage n'est pas prêt à s'engager sur sa réalisation dès la signature du Contrat au regard de contraintes techniques et financières trop fortes. Une démarche d'animation sera néanmoins engagée sur l'action et un avenant au Contrat pourra éventuellement être proposé si les freins techniques et financiers sont levés.

Volets d'intervention du Contrat de rivières

Volet A : Restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource

- A1 : Réduire les pollutions d'origine domestique
- A2 : Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
- A3 : Réduire les pollutions industrielles

Volet B : Restaurer le bon état physique et écologique des cours d'eau

- B1 : Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d'eau
- B2 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- B3 : Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau

Volet C : Restaurer, gérer les zones humides et préserver les espèces patrimoniales

- C1 : Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides
- C2 : Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux
- C3 : Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales

Volet D : Communiquer, sensibiliser et assurer la coordination des actions sur le bassin versant

- D1 : Communication et sensibilisation des publics
- D2 : Coordination et suivi du Contrat de rivière
- D3 : Organisation de la gestion du territoire

FICHES ACTIONS VOLET A1 –	7
Réduire les pollutions d’origine domestique.....	7
Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Bissey-sous-Cruchaud	9
Mise à jour du schéma directeur d’assainissement sur la commune de Buxy	11
Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Granges	13
Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy..	15
Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Moroges	17
Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Rosey.....	19
Elaboration d’un schéma directeur d’assainissement sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	21
Schéma Directeur d’Assainissement du Grand Chalon.....	23
Réhabilitation de l’ANC	25
FICHES ACTIONS VOLET A2 –	27
Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	27
Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts.....	29
FICHES ACTIONS VOLET A3 –	31
Réduire les pollutions industrielles	31
Mise en place d’autorisations de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d’assainissement auprès des industriels.....	33
Création et distribution d’un guide de la bonne gestion de l’eau en entreprise.....	35
FICHES ACTIONS VOLET B1 -	37
Restaurer le fonctionnement hydrogéomorphologique des cours d’eau	37
Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	39
Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	41
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	43
Restauration physique de la Thalie en amont de Champforgeuil, le long du Canal du Centre	45
Etude de restauration physique de la Corne aval à Lux/Saint-Rémy	47
Restauration du ruisseau des Curles	49
Restauration physique de l’Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	51

Restauration de l'Orbize amont, de Chatel-Moron à Mellecey	53
Restauration physique du Giroux à Mercurey	55
Restauration du ruisseau de la Fontaine Couverte	57
Restauration physique du ruisseau de la Ratte	59
Entretien des cours d'eau	61
Entretien des cours d'eau	63
Entretien des cours d'eau	65
FICHES ACTIONS VOLET B2 –	67
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	67
Effacement de seuil à la Loyère	69
Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	71
Décloisonnement de la Corne aval (animation)	73
Décloisonnement de la Corne aval (étude)	75
Aménagement/Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	77
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	79
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	81
Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de « la Mère Loison »	83
Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	85
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	87
Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	89
Décloisonnement de l'Orbize aval (animation)	91
Décloisonnement de l'Orbize aval (étude)	93
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	95
FICHES ACTIONS VOLET B3 –	97
Gérer les ruissellements et les risques naturels liés à l'eau	97
Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	99
Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey	101

Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey	103
FICHES ACTIONS VOLET C1 –	105
Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides	105
Préservation et restauration des zones humides.....	107
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)....	109
Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	111
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	113
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	115
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre	117
Restauration de la mare du Petit-Virey.....	119
FICHES ACTIONS VOLET C2 –	121
Restaurer les trames vertes et bleues et améliorer la connectivité entre les milieux.....	121
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération chalonnaise	123
FICHES ACTIONS VOLET C3 –	125
Préserver les milieux aquatiques remarquables et les espèces patrimoniales	125
Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône.....	127
Suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau).....	129
FICHES ACTIONS VOLET D1 –	131
Communication et sensibilisation des publics.....	131
Communication Web.....	133
Elaboration de plaquettes, de bulletins d'information et d'articles	135
Elaboration d'un guide technique à destination des riverains.....	137
Sensibilisation des scolaires et sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	139
Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités...	141
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	143
FICHES ACTIONS VOLET D2 –	145
Coordination et suivi du Contrat de rivière	145

Cellule d'animation du contrat de rivière	147
Elaboration d'un tableau de bord	149
Etude bilan de la qualité des eaux superficielle	151
Suivi piscicole et astacicole	153
Evaluation du Contrat – Etude bilan.	155
FICHES ACTIONS VOLET D3 –	157
Organisation de la gestion du territoire	157
Accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	159

**FICHES ACTIONS VOLET A1 -
Réduire les pollutions d'origine domestique**

Version provisoire

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bissey-sous-Cruchaud	Bissey-sous-Cruchaud		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Bissey-sous-Cruchaud		2016	1	30 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Commune de Bissey-sous-Cruchaud compte 351 habitants. Elle dispose de deux stations de traitement : l'une pour le Bourg d'une capacité de 290 EH, l'autre pour le hameau de Meruge d'une capacité de 20EH.

Bourg : Fréquemment perturbé par un apport excessif d'eaux claires, le fonctionnement du système d'assainissement n'est pas optimum. En conséquence, l'efficacité du traitement et la qualité du rejet fluctuent en fonction des événements. Les investigations et la résolution des problèmes concernant le réseau de collecte sont prioritaires pour améliorer l'efficacité globale du système d'assainissement.

Meruge : Vu les conditions de fonctionnement (faible alimentation, problème de lentille récurrent, cote de déversement non atteinte), les performances de ce système sont très fluctuantes. Avec un rejet intermittent, réglementairement les performances de ce système ne sont pas satisfaisantes, mais physiquement acceptables. L'impact sur le milieu naturel est négligeable.

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Bissey-sous-Cruchaud. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Bissey-sous-Cruchaud	Diagnostic des réseaux et des stations de traitement Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité des rejets Diminution des eaux claires parasites

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de Bissey-sous-Cruchaud	30 000	Agence de l'Eau RMC	15 000	50
			Commune de Bissey-sous-Cruchaud	15 000	50
			TOTAL	30 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2017	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2018 - 2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Buxy	Buxy		
Mesures PDM	ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)			
Masses d'eau concernées	La Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Buxy		2015	1	60 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Buxy compte 2 282 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau mixte principalement unitaire et comportant de nombreux déversoirs d'orage. Le traitement des effluents est assuré par une station d'épuration boues activées d'une capacité de 3000 EH.

Un programme de travaux issu d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2006 est en cours de mise en œuvre. Divers travaux de réhabilitation de déversoirs d'orage et de mise en séparatif des réseaux ont été réalisés ou sont en projet. La station présente des performances faibles au regard des paramètres azote et phosphore, particulièrement pointés du doigt sur ce secteur géographique où on les retrouve en forte concentration dans les cours d'eau. La commune signale un manque d'outil de connaissance sur les réseaux qui rend difficile le suivi des travaux sur le long terme. Une mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement semble indispensable pour progresser dans les travaux de réhabilitation.

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du système de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise à jour du schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Buxy. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Buxy	Diagnostic des réseaux Diagnostic du système de traitement Mise à jour du SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de Buxy	60 000	Agence de l'Eau RMC	30 000	50
			Commune de Buxy	30 000	50
			TOTAL	60 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015 - 2016	Mise à jour du schéma directeur d'assainissement
2017 - 2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Granges	Granges		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Granges		2016	1	40 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Granges compte 533 habitants. La collecte des eaux usées est assurée par un réseau séparatif. Les effluents sont traités par deux lagunes de capacité 60 EH (Bourg) et 500 EH (Pont) et un lit planté de roseaux construit en 2012 dans le but de traiter les effluents d'une dizaine d'habitations (La Hutte).

Au Pont : Depuis de nombreuses années, lors des périodes de fortes précipitations, ce système d'assainissement accuse d'amont en aval toujours les mêmes problèmes :

- La capture d'eaux claires parasites principalement sur le quartier "au pont" : la charge collectée fluctue de 82 à 203% de la capacité nominale des ouvrages ;
- La mise en charge du poste de refoulement ;
- Le lessivage du bassin de tête accompagné d'un transfert de charge sur les autres bassins et au milieu naturel.

Avec ce problème hydraulique, la concentration des effluents collectés restent fortement concentrés. Le fonctionnement biologique des ouvrages ainsi que la qualité de traitement fluctuent en fonction de ces événements.

Bourg : Vu les conditions de fonctionnement (faible alimentation, forte dilution des effluents, problème de lentille récurrent, cote de déversement non atteinte), les performances de ce système sont très limitées. L'impact sur le milieu naturel est négligeable.

La Hutte : Vu la qualité des eaux épurées, le fonctionnement biologique des ouvrages n'est pas optimum et diverses causes peuvent être à l'origine de ce constat :

- La concentration des effluents "Entrée" est dépendante du type de réseau : très court et de type séparatif, il ne favorise pas une bonne liquéfaction. De ce fait, la nature de l'effluent qui transite dans la station s'apparente à celle d'effluent d'un ANC (assainissement individuel) c'est-à-dire avec une concentration pratiquement double d'un effluent en réseau classique. La présence d'un poste de relevage : le temps de séjour (stagnation) accentue ce problème de concentration.
- Une mauvaise répartition sur les lits : la surface totale n'est pas utilisée et cette situation favorise des cheminements préférentiels et des temps de percolation trop courts.
- Une granulométrie des sables et graviers non adaptée, qui favorise un transit trop rapide de l'effluent à traiter au travers du massif et qui ne permet pas d'installer un milieu favorable à l'activité biologique et au développement des micro-organismes épurateurs.

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Granges. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Granges	Diagnostic des réseaux et des systèmes de traitement Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de Granges	40 000	Agence de l'Eau RMC	20 000	50
			Commune de Buxy	20 000	50
			TOTAL	40 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2017	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2018 - 2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Poursuite des travaux de mise en séparatif des réseaux sur la commune de Montagny-les-Buxy	Montagny-les-Buxy		
Mesures PDM	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomération >= 2000EH)			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Ratte FRDR10667			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Montagny-les-Buxy		2016	1	110 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Montagny-les-Buxy compte 231 habitants. En 2010, un dispositif de lit planté de roseaux a été mis en place pour remplacer un ancien décanteur/digesteur hors d'usage. Le réseau sur sa partie unitaire souffre localement de surcharge hydraulique et de dysfonctionnements des déversoirs d'orage. La commune projette de poursuivre les opérations de mise en séparatif des réseaux dans la limite de ses capacités financières. La rue du chêne a été identifiée comme l'axe prioritaire.

OBJECTIFS

1 - Poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux pour répondre aux problèmes d'eau claires parasites.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux. La rue du Chêne a été identifiée comme prioritaire, elle représente un linéaire de 220 mètres environ.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Montagny	Mise en séparatif du réseau d'assainissement	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Mise en séparatif rue du chêne	Commune de Montagny	110 000	Agence de l'Eau	33 000	30% (+0 à 20% au titre de la Solidarité Urbain Rural)
			Commune	77 000	50 à 70%
			TOTAL	110 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016	Travaux de mise en séparatif du réseau, rue du chêne

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Moroges	Moroges		
Mesures PDM	IND0202 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principales les pollutions hors substances dangereuses			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Moroges		2016	1	40 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Moroges compte 593 habitants. Elle dispose de deux systèmes de traitement des eaux usées : l'un pour le Bourg d'une capacité de 300EH, l'autre pour le hameau de Cercot et le traitement d'effluents vinicoles d'une capacité de 1550EH.

Bourg : Ce système d'assainissement est toujours sujet au même problème à savoir une charge hydraulique élevée même par temps très sec et des à-coups hydrauliques importants liés aux précipitations : ces désordres de collecte sont à l'origine de perturbations sur les conditions biologiques dans les bassins. En conséquence, l'efficacité du traitement et la qualité du rejet fluctuent en fonction du lessivage des bassins ou de la présence d'algues vertes dans le rejet.

Cercot : Pendant les périodes d'activités viticoles, l'utilisation du marnage du premier bassin est acquise. En vue de quantifier la pollution générée par l'activité viticole, y compris celle de l'alambic, une mesure réalisée après une précipitation nocturne importante (22 mm) et ponctué par plusieurs averses (4.5 mm) dans la première matinée établit les charges comme suit :

- 678 % de sa capacité nominale pour la charge hydraulique soit 1 853 EH (équivalents habitant),
- 146 % de sa capacité nominale pour la charge polluante soit 2 270 EH (équivalents habitant).

Malgré des conditions de surcharge, le fonctionnement biologique reste viable et les rendements d'élimination de la pollution satisfont les objectifs de la réglementation.

Sachant qu'aujourd'hui, la pollution stricte issue de la vinification des blancs et des rouges à nettement diminuée (récolte moindre (2 300 hl), arrêt d'activité, gestion de la pollution à la source), l'excès de charge est principalement due à l'activité de distillation (méthode de travail).

Autrefois, cette activité saisonnière était coutumière voir même folklorique. Culturellement, il était impensable d'imaginer un autre point de distillation autre que la place du village. Aujourd'hui avec cette activité à caractère plus commerciale, la pollution issue du "bouilleur de cru" est devenue contraignante pour la collectivité (charge rejetée > 120Kg de DBO5). Une réflexion s'impose pour le maintien de cette activité privée sur le domaine public. Quelque soit l'issu de cette réflexion, seule la réduction à la source de cette pollution est la solution curative à cette situation. Tout résidu devra impérativement être récupéré et stocké en fosse étanche pour être traité correctement (enlèvement par une société spécialisée, épandage agricole, etc.).

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Moroges. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Moroges	Diagnostic des réseaux et des systèmes de traitement Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût de l'opération	Amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de Moroges	40 000	Agence de l'Eau	20 000	50%
			Commune de Moroges	20 000	50%
			TOTAL	40 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2017	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2018 -2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Rosey	Rosey		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Rosey		2016	1	25 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Rosey compte 167 habitants dont 100 sont reliés à l'assainissement collectif. Les effluents sont traités par une lagune de 170 EH. Depuis sa construction, ce lagunage présente des dysfonctionnements. Le traitement des eaux usées collectées est partiel, et uniquement par le premier bassin. L'étanchéité du deuxième bassin n'étant pas totale, tout au long de l'année, c'est donc un effluent partiellement épuré qui s'infiltre en direction du milieu naturel.

Visuellement, la dénivellée entre le fil d'eau de sortie du premier bassin et la cote du terrain naturel en fond de parcelle (vers l'accès) offre la possibilité de remplacer le deuxième bassin fuyard par un filtre planté de roseaux. Cette évolution permettrait de finaliser le traitement, de transformer la fraction azotée de la pollution et de limiter le rejet de matière en suspension dans le milieu naturel (micro algues).

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du système de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Rosey. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de Rosey	Diagnostic des réseaux Diagnostic de la lagune Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût de l'opération	Diminution des fuites d'eaux usées et amélioration de la qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de Rosey	25 000	Agence de l'Eau	12 500	50%
			Commune de Rosey	12 500	50%
			TOTAL	25 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2017	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2018 - 2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy	Saint-Germain-les-Buxy		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Saint-Germain-les-Buxy		2016	1	25 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La commune de Saint-Germain-les-Buxy compte 299 habitants. Le traitement des effluents domestiques est assuré par 2 lagunes (120 EH et 160 EH).

Bourg : Depuis sa création, les conditions hydrauliques d'alimentation des ouvrages sont très fluctuantes et traduisent des désordres de collecte sur ce réseau strictement de type séparatif. A ce jour, les ouvrages travaillent à capacité nominale. Avec de telles conditions d'alimentation et une présence non négligeable de boues dans le premier bassin, l'aspect visuel des bassins témoigne de ces difficultés de fonctionnement et la qualité de traitement n'est pas optimum.

La Coudre : La collecte des effluents est fortement affectée par la capture d'eaux claires parasites. Malgré des conditions d'alimentation en sous-charge, le fonctionnement biologique des ouvrages n'est pas optimum. La conservation du débit au niveau du premier bassin étant médiocre, le deuxième bassin faiblement alimenté n'atteint pas sa cote de déversement et les eaux stagnantes vers la sortie du bassin sont de médiocre qualité.

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement permettra de faire un diagnostic global de l'assainissement sur la commune de Saint-Germain-les-Buxy. Le programme de travaux sera défini en fonction des conclusions de l'étude.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Assainissement commune de St-Germain-les-Buxy	Diagnostic des réseaux et des systèmes de traitement Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux	Coût total de l'opération	Amélioration du traitement Amélioration de la qualité du rejet

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration d'un SDA	Commune de St-Germain-les-Buxy	25 000	Agence de l'eau RMC	12 500	50 %
			Commune	12 500	50 %
			TOTAL	25 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2017	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2018 -2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement collectif	Fiche action n°	A1-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Schéma Directeur d'Assainissement du Grand Chalon	Grand Chalon		
Mesures PDM	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000EH)			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968 ; Thalie FRDR11935 ; Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013	1	1 740 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Depuis janvier 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon est compétente en matière d'assainissement. Une réflexion globale à l'échelle du périmètre communautaire est à engager afin de garantir une cohérence dans les actions futures et planifier un budget d'intervention à moyen et long terme.

Parmi les communes de l'Agglomération, certaines présentent des performances médiocres de leurs systèmes d'assainissement et génèrent des pollutions sur le milieu récepteur. Ces communes devront constituer des priorités d'intervention.

L'opération consiste à réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

OBJECTIFS

- 1 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement
- 2 - Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des systèmes de traitement
- 3 - Proposer un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées pour améliorer les performances et mettre en conformité les dispositifs d'assainissement.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à réaliser un diagnostic des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales, pour déterminer sous la forme d'un Schéma Directeur d'Assainissement les actions à mener à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon.

Le montant estimatif des travaux qui découleront du schéma directeur n'est pas connu à ce jour. Les travaux prioritaires seront repris dans le Contrat passé entre Le Grand Chalon et l'Agence de l'eau RMC.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Schéma Directeur du Grand Chalon	Réalisation d'un SDA Programmation chiffrée de travaux Engagement des travaux	Coût total de l'opération	Qualité des réseaux Qualité des rejets Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Schéma Directeur du Grand Chalon	Grand Chalon	1 740 000	Agence de l'Eau	870 000	50%
			Grand Chalon	870 000	50%
			TOTAL	1 740 000	100%

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2016	Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement
2017 - 2019	Travaux de réhabilitation

Volet A1	REDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE			
Objectif	Réduire les pollutions liées à l'assainissement non collectif	Fiche action n°	A1-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Réhabilitation de l'ANC	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
SPANC - Particuliers		2013 - 2019	1	1 200 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'assainissement non collectif, également appelé assainissement individuel ou autonome, consiste à traiter les eaux usées des habitations sur leurs terrains. Une habitation, située en zone d'assainissement non collectif ou en zone d'assainissement collectif non desservie par un réseau, doit obligatoirement disposer d'un système d'assainissement non collectif. Les communes sont responsables du contrôle des installations d'assainissement non collectif et doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Sur le bassin versant la compétence SPANC est assurée soit par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, soit par la Communauté de Communes du Sud de la Côte Chalonnaise (CCSCC). Le nombre d'installations individuelles est d'environ 1000 sur le territoire du Grand Chalon et de 333 sur celui de la CCSCC. Les diagnostics n'ont pas tous été réalisés sur l'ensemble des installations individuelles. Néanmoins, les premiers chiffres présentés par les SPANC affichent 15% des installations non conformes pour lesquelles une réhabilitation est indispensable (Priorité 1) et 40% non conformes pour lesquelles des améliorations sont nécessaires (Priorité 2).

L'action proposée consiste à lancer des opérations collectives de mises aux normes de ces installations.

OBJECTIFS

L'objectif est de réhabiliter les installations autonomes non conformes présentant un impact sanitaire ou environnemental (Priorité 1). Celles-ci représentent 15% des installations individuelles soit environ 200 installations.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Réhabilitation de l'ANC	Nombre d'installation réhabilité	Coût par installation réhabilitée Coût total des opérations	Qualité du milieu récepteur

PLAN DE FINANCEMENT

Considérant le coût d'une réhabilitation à 6 000 € HT, le montant de la mise en conformité de 15% du parc d'installations individuelles, soit 200 installations, représente un investissement global de 1 200 000 € HT.

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Réhabilitation de l'ANC	SPANC-Particuliers	1 200 000	Agence de l'Eau	650 000	Forfait*
			Particuliers	600 000	Le reste
			TOTAL	1 200 000	100

Aides de l'Agence de l'eau RMC :

- Forfait global « étude et travaux » de 3000€ par installation réhabilitée.
- Forfait « animation et coordination » de 250€ par installation réhabilitée.

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013-2019	Réhabilitation de l'ANC

**FICHES ACTIONS VOLET A2 -
Réduire les pollutions par les produits
phytosanitaires**

Version provisoire

Volet A2		REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES		
Objectif	Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires en zone non agricole	Fiche action n°	A2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts	Toutes		
Mesures PDM	COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607, Orbize FRDR11968, Thalie FRDR11935, Ratte FRDR10667			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Communes/EPCI/Région		2012 - 2019	1	100 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bassin versant de la Corne est soumis à des pressions fortes concernant l'usage des produits phytosanitaires. Ces produits peuvent avoir une origine agricole, mais également une origine non agricole. Parmi les utilisateurs de produits phytosanitaires non agricoles, cinq groupes ont été identifiés :

- les agents des collectivités en charge de l'entretien des espaces verts,
- les services chargés de l'entretien des abords des routes,
- les services chargés de l'entretien des voies ferrées,
- les entreprises,
- les particuliers.

Plusieurs éléments ont été mis en avant comme le manque de formation des élus et des agents en charge des traitements, le faible niveau d'équipement et l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires que l'on retrouve dans les eaux superficielles du bassin versant.

Il apparaît prioritaire d'essayer de limiter les risques de pollution des eaux par des produits phytosanitaires en sensibilisant les agents des collectivités et les élus aux risques liés à l'utilisation des pesticides et en les incitant à diminuer voire supprimer leur utilisation.

OBJECTIFS

- 1 - Inciter les collectivités à la mise en place de plan territorial de gestion différenciée des espaces verts
- 2 - Diminuer la consommation de produits phytosanitaires
- 3 - Diminuer la concentration et le nombre de produits phytosanitaires retrouvés dans les eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action comprend :

- l'animation préalable auprès des communes et communautés de communes pour inciter à la réalisation d'un plan territorial de gestion différenciée ;
- la réalisation et la mise en place d'un plan territorial ;
- l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique ;
- la sensibilisation des particuliers : plaquettes, panneaux d'information, réunions publiques...
- une journée de retour d'expérience commune aux différentes collectivités engagées dans un plan de désherbage. Cette journée permettra un partage d'expériences entre les communes engagées dans un plan de désherbage et pourra ainsi permettre d'inviter les autres communes du bassin versant afin de les inciter à s'y engager.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts	Nombre de plans de désherbage réalisés Nombre de participants lors de la journée de retour d'expérience	Coût total de l'opération	Diminution des quantités de pesticides utilisées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts	Communes EPCI Région	100 000	Région	40 000	50% dans le cadre de l'opération « zéro pesticide »
			Agence de l'eau RMC	48 000	80%
			Maître d'ouvrage	12 000	20%
			TOTAL	100 000	100

Région : Prise en charge des 50% restants à charge des communes (financement assuré à 100% dans le cadre de l'opération « Zéro pesticide dans nos villes et villages » achevée en 2016).

Agence de l'eau RMC : aides des 80% jusque fin 2018 sur l'ensemble de la démarche (étude, acquisition, communication). L'acquisition de matériel ne sera financée qu'à l'issue de l'élaboration de plan de désherbage.

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2012 - 2019	Mise en place de plans de gestion différenciée des espaces verts

FICHES ACTIONS VOLET A3 - Réduire les pollutions industrielles

Version provisoire

Volet A3	REDUIRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES			
Objectif	Traiter les pollutions industrielles	Fiche action n°	A3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Mise en place d'autorisations de rejets/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		
Mesures PDM	IND0901 - Mettre en conformité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607, Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2015 - 2019	1	325 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les réseaux d'assainissement collectif et les stations d'épuration ne peuvent pas recevoir tous types d'effluents. Certains effluents « non domestiques » peuvent en effet les endommager par leurs volumes ou leur composition, ou limiter les possibilités d'épandage des boues produites par les stations d'épuration, en compromettant le respect des normes de qualité requises. Ce mode de rejet nécessite par conséquent d'obtenir au préalable une autorisation de déversement délivrée par la collectivité propriétaire du système d'assainissement.

Suivant les caractéristiques du rejet, cette procédure réglementaire, rendue obligatoire par l'Art. L1331-10 du Code de la santé publique peut être complétée par une convention de raccordement.

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, plus de 3000 entreprises ont été recensées parmi lesquelles figurent 315 industriels susceptibles de rejeter des eaux non domestiques dans les réseaux. Le système d'autorisations/conventions est actuellement inexistant et aucun suivi des rejets industriels n'a été formalisé.

Relevant d'une exigence réglementaire, la mise en place d'autorisations/conventions pour les industriels constitue désormais une priorité qui permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des eaux usées. Une approche « milieu naturel » devra être privilégiée afin d'intervenir en priorité sur les secteurs où l'impact sur les milieux aquatiques apparaît le plus important.

OBJECTIFS

- 1 - Etablir les autorisations de rejets et les conventions de raccordement avec les industriels
- 2 - Assurer le suivi des rejets et envisager des filières de traitements des rejets non traitables par les systèmes d'assainissements déjà existants

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer l'animation auprès des industriels pour aboutir à la mise en place d'autorisations de rejets et de conventions de raccordement et ainsi réaliser un audit des risques de pollutions industrielles potentielles et envisager des filières de traitement complémentaires.

L'opération repose ainsi sur le recrutement d'un animateur (bac +5) à temps plein spécialisé dans la gestion des circuits d'eaux industriels.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise en place des autorisations/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Nombre d'autorisations délivrées Nombre de conventions établies Maîtrise des pollutions industrielles	Coût total de l'opération	Réduction des pollutions non domestiques

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Mise en place des autorisations/conventions de raccordement aux réseaux d'assainissement auprès des industriels	Grand Chalon	65 000/an	Agence de l'eau	32 500/an	50
			Grand Chalon	32 500/an	50
			Total/an	65 000/an	100
			TOTAL (5 ans)	325 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération	Coût
2015 - 2019	Mise en place des autorisations/conventions de raccordement	65 000 € HT/an

Volet A3	REDUIRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES			
Objectif	Traiter les pollutions industrielles	Fiche action n°	A3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Communauté d'agglomération Le Grand Chalons		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Grand Chalons - CCI de Saône-et-Loire		2016	1	4 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'expérience montre que les industriels ne connaissent pas toujours les droits et devoirs qui sont les leurs en matière de gestion de l'eau en entreprise.

La diffusion d'un guide technique sur la bonne gestion de l'eau en entreprise permettra d'informer les entreprises sur la réglementation, les aides disponibles pour mener des actions permettant d'optimiser la gestion de la ressource en eau, les interlocuteurs à contacter selon les besoins.

OBJECTIFS

- 1 - Informer les entreprises sur les risques industriels liés à l'eau
- 2 - Inciter les entreprises à prendre les meilleures dispositions pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée consiste à réaliser et diffuser un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Création du guide Nombre d'exemplaires distribués	Coût de réalisation du guide Coût de distribution	Sensibilisation du public industriel

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise	Grand Chalon - CCI 71	4 000	Agence de l'Eau	2 000	50
			Conseil Régional	1 200	30
			MO	800	20
			TOTAL	4 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016	Création et distribution d'un guide de la bonne gestion de l'eau en entreprise

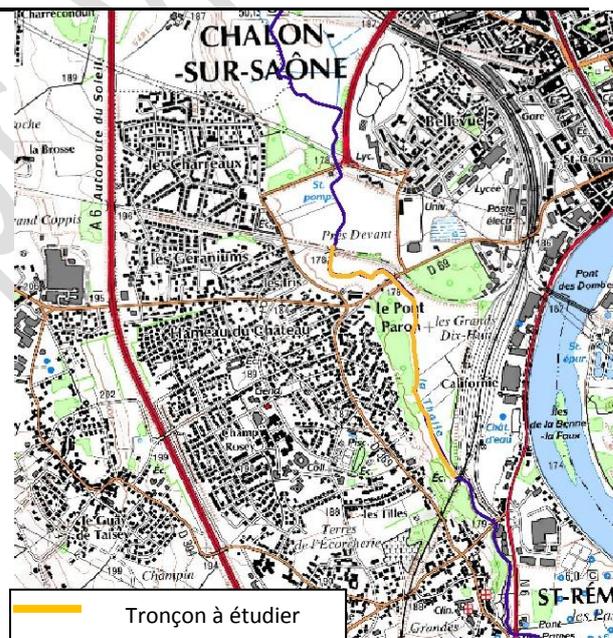
**FICHES ACTIONS VOLET B1 -
Restaurer le fonctionnement
hydrogéomorphologique des cours d'eau**

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-1	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	Chalon-sur-Saône/Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2013 - 2014	1	33 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain sur son bassin versant.

Dans sa partie urbaine, la Thalie est sous l'influence de la Saône. Cette particularité a permis le maintien de vastes prairies humides au cœur de l'agglomération chalonnoise, soumises chaque année à d'importantes inondations. Ce secteur aujourd'hui considéré comme champs d'expansion des crues de la Saône présente un potentiel écologique particulièrement intéressant. Néanmoins, sur le tronçon concerné, la Thalie reste particulièrement dégradée, elle est chenalisée dans un lit mineur surdimensionné et trapézoïdal, extrêmement pauvre en habitats et sans ripisylve.



OBJECTIFS

Acquérir des connaissances et définir un programme de restauration pour :

- 1- Rétablir une dynamique hydromorphologique naturelle sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2- Restaurer les habitats aquatiques
- 3- Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4- Restaurer la continuité latérale avec les zones humides et frayères potentielles
- 5- Créer un site vitrine, « poumon vert » de l'Agglomération Chalonnoise, pilote pour la sensibilisation du public chalonnois

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser une étude de projet qui comprendra un diagnostic hydraulique, des levés topographiques, une pêche d'inventaire, et la proposition de différents scénarios d'intervention chiffrés. En fonction du scénario retenu par les acteurs locaux, un cahier des charges décrivant avec précision les opérations de restauration à mettre en œuvre sera réalisé dans le cadre de l'étude et permettra d'engager les travaux de restauration et de valorisation de la Thalie aval.

Cette étude devra, autant que possible, prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur le secteur (Etudes préalables au Contrat de rivière, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondations...)

Le linéaire retenu pour le projet concerne la Thalie de part et d'autre du Pont Paron sur 2000 mètres environ.

Cette action conditionne la réalisation de la fiche N°B1.2 qui concerne la mise en œuvre des travaux de restauration à proprement parlé.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval	Réalisation de l'étude Calcul de l'IPR Choix d'un scénario d'aménagement chiffré	Coût total de l'étude	Choix du scénario d'aménagement le plus ambitieux possible

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Etude de projet	SIA de la Thalie	33 000	Agence de l'Eau	16 199	49
			SIA de la Thalie	6 901	21
			Région	9 900	30
			TOTAL	33 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2014	Etude préalable à la restauration physique de la Thalie aval

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-2	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Thalie aval, commune de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy	Chalon-sur-Saône/Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR1935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		2017	1	325 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans son ensemble. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain sur son bassin versant.

Sur le tronçon concerné, la rivière est particulièrement pauvre en habitat aquatique et présente une ripisylve très diffuse, voire absente. La qualité du milieu est fortement impactée par le colmatage des fonds, le réchauffement de l'eau et l'absence d'habitats. Des modifications du tracé en plan ont été réalisées par le passé et ont entraîné l'appauvrissement du milieu (lit mineur trapézoïdal surdimensionné, destruction des habitats, etc.). Ce secteur aujourd'hui inondable considéré comme champ d'expansion des crues de la Saône présente néanmoins un potentiel écologique particulièrement intéressant, lié notamment à la présence de zones humides à proximité.



OBJECTIFS

Réaliser les travaux et aménagements en rivière qui permettront de :

- 1 - Restaurer un fonctionnement morphodynamique naturel sur tout ou partie du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques et restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 3 - Restaurer la continuité latérale avec les zones humides et les frayères potentielles
- 4- Créer un site vitrine, « poumon vert » de l'Agglomération Chalonnaise, pilote pour la sensibilisation du public chalonnais

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser les travaux de restauration physique de la Thalie aval en fonction du scénario défini dans l'étude préalable (cf fiche N° B1.1).

Le projet consiste à restaurer dans son ensemble la rivière Thalie sur les communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy.

Le projet prévoit la restauration physique, écologique et morphologique sur un linéaire de près de 2 km. Les principales actions prévues sont :

- Rehaussement du fond du lit
- Reconstitution d'un matelas alluvial par apport d'un matériau granulaire adapté
- Mise en place de banquettes pour créer un lit d'étiage sinueux
- Talutage des berges en pente douce (en déblai) sur les deux rives
- Plantations pour installer une ripisylve diversifiée (strates, espèces) : héliophytes, arbustes, arbres
- Pose de clôture pour protéger cette « bande tampon » de ripisylve
- Installation d'abreuvoirs pour le bétail (avec accès au cours d'eau)
- Traitement des invasives et enlèvement des déchets, piégeage des ragondins.
- Création d'une baissière pour frayère à Brochet.

Un important programme de communication et de sensibilisation sera mis en œuvre pour accompagner ce projet qui se situe dans un contexte urbain particulièrement sensible. La présente demande intègre ce volet communication.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Thalie aval	Linéaire de cours d'eau renaturé Gestion de l'espace de liberté Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Surface de ZH reconnectée	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Surface de milieux humides réhabilités IBGN, IPR, IBD Réduction du colmatage Diversité des habitats faune/flore recréés

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration physique de la Thalie aval	SIA de la Thalie	390 000	Agence de l'Eau	312 000	50% + 30% de bonification
			SIA de la Thalie	78 000	20
			TOTAL	390 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si l'année d'engagement des travaux - 2017- est respectée).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Travaux de restauration physique de la Thalie

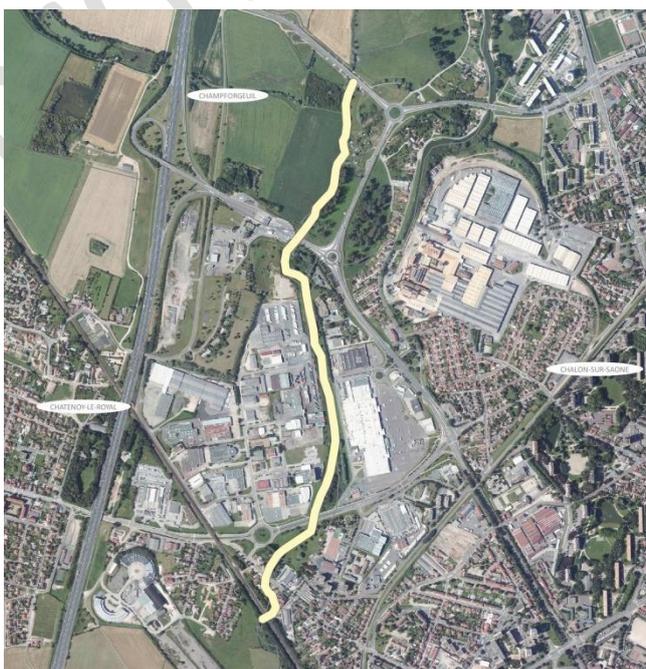
Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-3	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	Châtenoy-le-Royal, Chalons-sur-Saône, Champforgeuil		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		Etude : 2017 Tavaux : 2018	1	83 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie présente de fortes dégradations physiques dans sa traversée de la zone industrielle verte. Elle a été lourdement dégradée par des opérations de recalibrages et de curages.

Sur le tronçon concerné, la rivière est particulièrement pauvre en habitat aquatique et présente une ripisylve très diffuse, voire absente. La qualité du milieu est fortement impactée par le colmatage des fonds, le réchauffement de l'eau et l'absence d'habitats. Des modifications du tracé en plan ont été réalisées par le passé et ont entraîné l'appauvrissement du milieu (lit mineur trapézoïdal surdimensionné, destruction des habitats, etc.).

Ce tronçon n'est cependant pas dénué d'intérêt puisqu'il bénéficie d'une annexe hydraulique de fort intérêt piscicole (voir fiche N°C3.1).



OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur l'ensemble du linéaire ciblé
- 2 - Restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4- Restaurer la connectivité avec une annexe hydraulique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à installer des déflecteurs variés (centraux, latéraux) utilisant des matériaux naturels diversifiés (petits enrochements, bois, hélophytes) sur l'ensemble du linéaire ciblé (environ 300 mètres). Un décaissement localisé des berges pourra être opéré. L'opération intégrera une restauration complète de la ripisylve.

L'opération comprendra la restauration d'une ripisylve étagée et la mise en têtard des saules en présence.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration physique de la Thalie sur la zone industrielle verte	SIA de la Thalie	100 000	Agence de l'Eau	50 000	50 (+30% bonification possible)
			Région/FEDER	30 000	0 à 30
			SIA de la Thalie	20 000	20
			TOTAL	100 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si les années d'engagement des études - 2017- et des travaux -2018- sont respectées.

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2018	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-4	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de la Thalie en amont de Champforgeuil, le long du Canal du Centre	Fragnes - La Loyère, Farges-les-Chalon, Fontaines, Rully		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau MIA0203 - Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		Etude : 2017 Travaux : 2019	1	208 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La Thalie souffre du recalibrage et du redressement de son lit. Il en résulte une certaine monotonie des faciès d'écoulement et des formes du lit, ainsi qu'un déficit en substrat alluvial.

De plus, l'absence de clôtures dans les prairies pâturées favorise la divagation du bétail dans le lit, engendrant une dégradation physique des berges et du fond du lit et une disparition de la végétation le long des berges.

Quelques petits ouvrages ponctuent le cours de la rivière.

OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur l'ensemble du linéaire ciblé
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4 - Réduire le réchauffement du cours d'eau
- 5 - Maintenir les berges

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration physique de la Thalie :

- Reméandrage/restauration du tracé en plan du cours d'eau
- Recharge alluviale du lit
- Mise en défens des berges et aménagement d'abreuvoirs
- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels
- Restauration de la continuité écologique

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de la Thalie en amont de Champforgeuil, le long du Canal du Centre	Linéaire de cours d'eau restauré Nombre d'ouvrages supprimés	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration physique de la Thalie en amont de Champforgeuil, le long du Canal du Centre	SIA de la Thalie	250 000	Agence de l'Eau	125 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Région/FEDER	75 000	0 à 30
			SIA de la Thalie	50 000	20
			TOTAL	250 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si les années d'engagement des études et des travaux sont respectées).

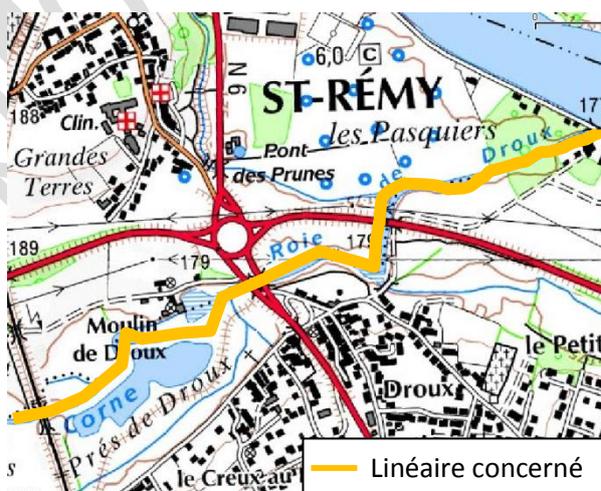
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2019	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-5	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de restauration physique de la Corne aval à Lux/Saint-Rémy	Lux/Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		2014	1	35 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur sa partie aval, la Corne présente de fortes dégradations physiques. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain. Les enjeux sur le linéaire ciblé sont nombreux. Un important projet d'aménagement de l'axe routier RCEA et du rond point de Droux/Cortelin est prévu pour 2014. Le site est inscrit dans la zone inondable de la Saône et subit chaque année d'importantes inondations. A ce titre, des digues ont été construites pour protéger les communes de Lux et Saint-Rémy. De plus, un vannage automatique régule les débits de la Corne au niveau du moulin de Droux. A ce contexte particulièrement complexe, viennent s'ajouter les confluences avec l'Orbize et la Thalie. La restauration de la Corne sur ce tronçon mêle des problématiques complexes qui doivent être intégrées à une étude de projet. Malgré un contexte alambiqué, il y a une forte volonté politique d'intervenir sur ce tronçon. La plupart des parcelles parcourues par la Corne appartiennent ici aux mairies de Lux et Saint-Rémy et l'état de dégradation de la Corne justifie la priorité donnée à ce linéaire par le Syndicat de la Corne.



OBJECTIFS

L'objectif de l'opération est de réaliser l'étude de projet qui permettra de restaurer la dynamique physique et écologique de la Corne aval. L'étude reposera sur 2 phases :

- Proposition et choix d'un scénario d'aménagement
- Réalisation du cahier des charges de travaux et préconisation d'intervention

DESCRIPTION DE L'ACTION

La présente action consiste à réaliser une étude de projet qui comprendra un diagnostic hydraulique, des levés topographiques, une pêche d'inventaire, et la proposition de différents scénarios d'intervention chiffrés. En fonction du scénario retenu par les acteurs locaux, un cahier des charges décrivant avec précision les opérations de restauration à mettre en œuvre sera réalisé dans le cadre de l'étude et permettra d'engager les travaux de restauration et de valorisation de la Corne aval.

Cette étude devra, autant que possible, prendre en compte les préconisations des études et outils déjà existants sur le secteur (Etudes préalables au Contrat de rivière, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques d'Inondations...)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de restauration physique de la Corne aval	Réalisation de l'étude Choix du scénario d'intervention Réalisation du cahier des charges de travaux	Coût total de l'opération	Ambition du scénario choisi

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude de projet	SIA de la Corne	42 000	Agence de l'Eau	21 000	50
			Région/FEDER	12 600	30
			SIA de la Corne	8 400	20
			TOTAL	42 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Etude de projet

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-6	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration du ruisseau des Curles	Granges, Bissey-sous-Cruchaud, Rosey, Saint-Désert, Jambles		
Mesure PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2019	1	192 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le ruisseau des Curles est altéré par le recalibrage et le déficit alluvial, l'absence ou le manque d'entretien de la ripisylve. De plus, le manque d'habitats piscicoles est en grande partie responsable de la mauvaise qualité piscicole du cours d'eau. Enfin, 10 ouvrages difficilement ou non franchissables par la faune piscicole ont été recensés sur tout le bassin versant du ruisseau des Curles. La plupart sont de petits ouvrages facilement aménageables ou effaçables.

OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel
- 2 - Procéder à une recharge alluviale
- 3 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques
- 4 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration :

- Reméandrage/restauration du tracé en plan du cours d'eau
- Recharge alluviale du lit
- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Entretien/fixation d'embâcles
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels
- Restauration de la continuité écologique

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration du ruisseau des Curles	Linéaire de cours d'eau restauré Nbre d'ouvrages supprimés	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude	SIA de l'Orbize	40 000€	Agence de l'Eau	115 000	50 (+ 30% bonification possible)
Travaux	SIA de l'Orbize	190 000€	Région/FEDER	69 000	0 à 30
			TOTAL	230 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si les années d'engagement des études et des travaux sont respectées).

PHASAGE PREVISIONNEL

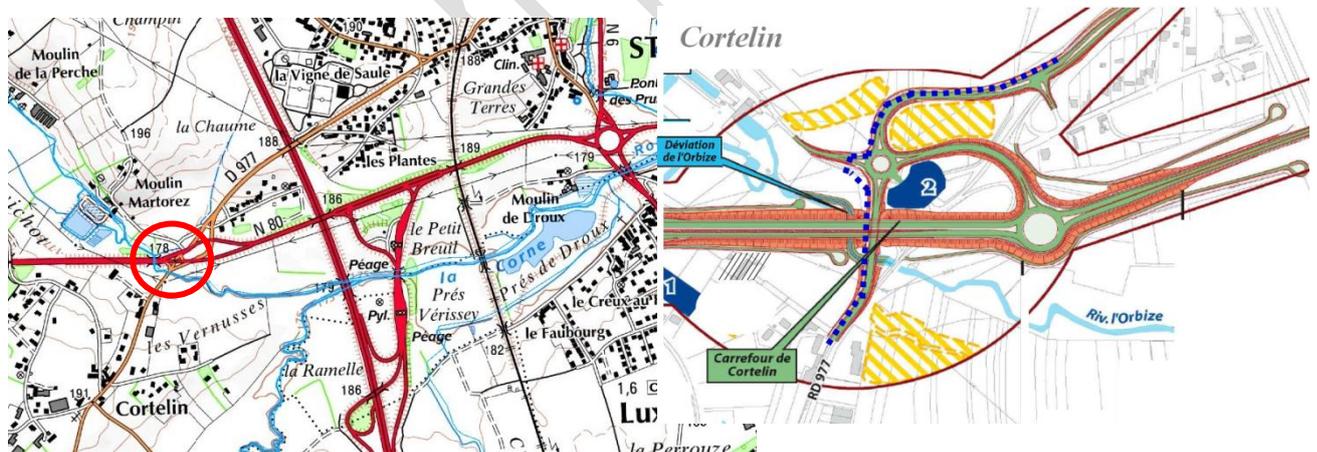
Année	Opération
2017	Etude de projet
2019	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-7	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique de l'Orbize aval en lien avec les aménagements de la RCEA	Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
DREAL		2013	2	250 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Dans le cadre des opérations d'aménagement de la RCEA/RN80, le tracé de l'Orbize sera rectifié au droit des ouvrages de franchissement de la RN80 et de la RD977, et le lit mineur sera recalibré sur 220 m pour l'aménagement du diffuseur de Cortelin. La pente du lit sur le tronçon dévié sera similaire à la pente actuelle, et un méandrement « naturel » du lit mineur sera recréé à l'amont du remblai de la RN80.

L'opération met en avant la volonté de restaurer l'état écologique du cours d'eau à travers l'aménagement d'habitats aquatiques et la diversification des écoulements.



OBJECTIFS

- 1- Concilier les aménagements liés à la RCEA avec la restauration des fonctionnalités hydromorphologiques de l'Orbize
- 2- Restauration des habitats piscicoles
- 3- Restaurer la ripisylve

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à modifier le cours de l'Orbize dans le cadre du projet d'aménagement de la RCEA/RN80 et ainsi restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques du cours d'eau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA	Réalisation de travaux de diversification des habitats Plantation de ripisylve	Coût des travaux	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA	DREAL Bourgogne	250 000	Etat	58 928	23,5
			Conseil Régional	73 348	29,3
			Conseil Général	25 000	10
			Grand Chalon	70 848	28,4
			APRR	21 875	8,7
			TOTAL	250 000	100 %

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration physique de l'Orbize en lien avec l'aménagement de la RCEA

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGEOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-8	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de l'Orbize amont, de Chatel-Moron à Mellecey	Mellecey, Saint-Martin-sous-Montaigu, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Denis-de-Vaux, Barizey, Chatel-Moron		
Mesure PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2019	1	75 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize est dégradé à la fois par le recalibrage et les redressements nombreux. Ceux-ci sont généralement liés à la présence d'ouvrages hydrauliques qui ont également un fort impact sur la continuité écologique.

De plus, l'absence de clôtures dans les prairies pâturées favorise la divagation du bétail dans le lit, engendrant une dégradation physique des berges et du fond du lit et une disparition de la végétation le long des berges.

En lien avec l'action B2.5 : restauration de la continuité écologique sur l'Orbize amont.

OBJECTIFS

- 1 - Retrouver un fonctionnement morphodynamique naturel sur l'ensemble du linéaire ciblé
- 2 - Diversifier les écoulements et restaurer les habitats aquatiques
- 3 - Restaurer les fonctionnalités de la ripisylve
- 4 - Réduire le réchauffement du cours d'eau
- 5 - Maintenir les berges

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à mettre en œuvre un programme de restauration :

- Reméandrage/restauration du tracé en plan du cours d'eau
- Mise en défens des berges et aménagement d'abreuvoirs
- Plantation de ripisylve
- Elimination des espèces végétales inadaptées ou envahissantes
- Bûcheronnage des arbres déstabilisés ou en mauvais état sanitaire
- Entretien des arbres têtards et des sujets remarquables
- Diversification des essences par coupe d'éclaircie
- Création de déflecteurs à partir de matériaux naturels
- Restauration de la continuité écologique

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Programme de restauration de la ripisylve et de diversification des habitats aquatiques sur l'Orbize	Linéaire de cours d'eau restauré	Coût total de l'opération Coût par linéaire traité	Qualité piscicole Habitats recréés Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration de l'Orbize amont	SIA de l'Orbize	90 000	Agence de l'Eau	45 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Région/FEDER	27 000	0 à 30
			SIA de l'Orbize	18 000	20
			TOTAL	90 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si les années d'engagement des études 2017 et des travaux 2019 sont respectées).

PHASAGE PREVISIONNEL

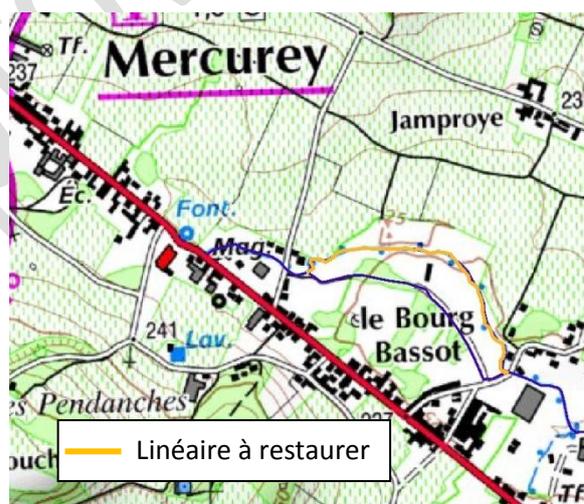
Année	Opération
2017	Etude de projet
2019	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-9	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique du Giroux à Mercurey	Mercurey		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2016 Travaux : 2018	2	30 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le projet concerne le fond de vallée du Giroux dans la traversée de Mercurey au lieu dit les « près du Château », au nord du Bourg Bassot. Les études préalables ont permis de retracer l'ancien chenal d'écoulement du Giroux qui est encore présent localement dans le paysage. L'actuel lit mineur est totalement rectiligne et trapézoïdale, très pauvre sur le plan écologique. Dans ce secteur, la commune de Mercurey fait face à des problèmes d'inondation lors des épisodes à caractères orageux, dû en partie aux modifications du tracé en plan du Giroux.

Il est ainsi proposé d'étudier la possibilité de restaurer l'ancien chenal d'écoulement et de remettre la rivière dans son ancien lit.



OBJECTIFS

- 1- Remise dans son chenal d'origine du ruisseau du Giroux
- 2- Restauration des fonctionnalités hydrogéomorphologiques du cours d'eau
- 3- Restauration des habitats piscicoles
- 4- Lutte contre les risques d'inondation

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste dans un premier temps à réaliser une étude de faisabilité pour la remise dans son chenal d'origine du Giroux. Les données à acquérir impérativement pour dresser un état des lieux complet et proposer des actions concrètes sont les suivantes :

- Plans topographiques de la zone (plan de masse sur l'ensemble de la zone, profils en long et travers du cours d'eau)
- Etude hydrologique (reconstitution des débits de crue à l'origine des désordres), modélisation hydraulique (sens d'écoulement préférentiels en crue, lignes d'eau, vitesses d'écoulement, hauteur d'eau, etc.)
- Propositions d'aménagement avec étude d'impact des aménagements proposés (impact hydraulique, impact morphologique, sédimentaire, etc.)

L'action aboutira à la réalisation des travaux de restauration.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration physique du Giroux à Mercurey	Réalisation de l'étude Réalisation des travaux	Coût de l'étude Coût des travaux	Linéaire de cours d'eau restauré Linéaire de berges restaurées

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration physique du Giroux à Mercurey	SIA de l'Orbize	36 000	Agence de l'Eau	18 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Région/FEDER	10 800	0 à 30
			SIA de l'Orbize	7 200	20
			TOTAL	36 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si les années d'engagement des études - 2016- et des travaux -2018- sont respectées).

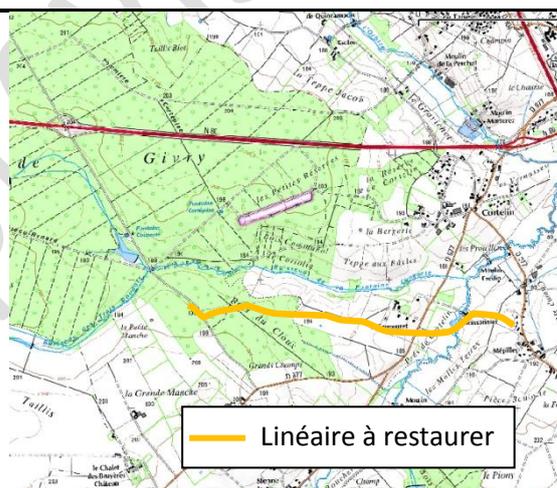
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2018	Restauration physique du Giroux à Mercurey

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-10	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration du ruisseau de la Fontaine Couverte	Granges, Givry, La Charmée, Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0401 - Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Fontaine couverte FRDR11339			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de l'Orbize		2018	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le Ruisseau de Fontaine Couverte constitue une masse d'eau (TPCE) dans le SDAGE RMC. Il prend sa source au milieu de la forêt de Givry et ne subit par conséquent très peu les pressions agricoles, industrielles ou urbaines qui peuvent toucher les autres cours d'eau du bassin. Néanmoins, le bon état du ruisseau n'est pas atteint du fait d'un déficit hydraulique important en étiage et d'un réchauffement de la température de l'eau. Le ruisseau souffre notamment de la présence de plan d'eau au fil de l'eau qui ne permet pas le maintien d'un débit réservé suffisant pour la bonne qualité du milieu.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer un débit réservé compatible avec le « bon état » du ruisseau
- 2- Réaliser une étude hydrologique pour comprendre le fonctionnement du ruisseau et proposer un programme de restauration

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude de restauration du ruisseau de la Fontaines Couverte.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Gestion des débits réservés, étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	Réalisation de l'étude Restauration du débit	Coût de l'étude Coût des travaux	Débit du cours d'eau Température de l'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Gestion des débits réservés, étude du fonctionnement hydrologique du Ru de Fontaine Couverte	SIA de l'Orbize	12 000	Agence de l'Eau	6 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Région/FEDER	3 600	0 à 30
			SIA de l'Orbize	2 400	20
			TOTAL	10 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si l'année d'engagement des études -2018- est respectée).

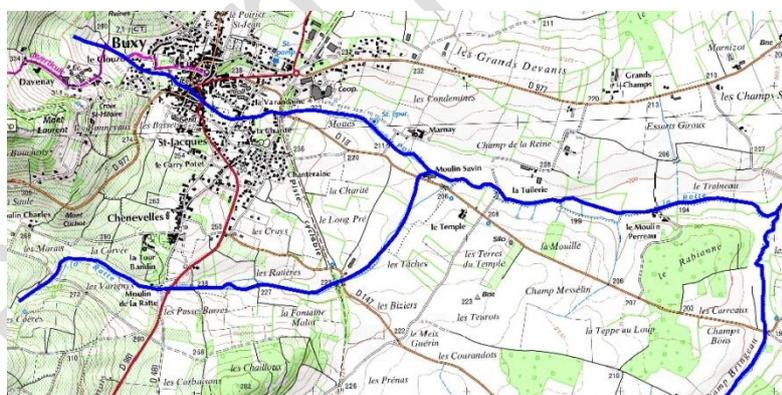
PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2018	Etude de projet

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-11	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration physique du ruisseau de la Ratte	Jully-les-Buxy, Saint-Vallerin, Buxy, Montagny-les-Buxy		
Mesures PDM	MIA0202 - Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			
Masses d'eau concernées	Ruisseau de la Ratte FRDR10667			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de la Corne		Etude : 2017 Travaux : 2019	1	20 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le ruisseau de la Ratte constitue l'un des points noirs du bassin versant notamment vis-à-vis de la qualité physico-chimique de l'eau. C'est pourquoi il est proposé en complément des actions sur la qualité des eaux de réaliser une étude de restauration physique du cours d'eau dans le but d'améliorer son fonctionnement global.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer la qualité du ruisseau de la Ratte dans son ensemble
- 2- Proposer des actions de restauration physique qui permettront au ruisseau d'atteindre les objectifs de bon état

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude de restauration physique du ruisseau de la Ratte dans le but d'aiguiller les maîtres d'ouvrages sur les travaux à réaliser.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	Réalisation de l'étude Proposition d'actions	Coût de l'étude	Restauration physique du ruisseau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude de restauration physique du ruisseau de la Ratte	SIA de la Corne	24 000	Agence de l'Eau	12 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Conseil Régional	7 200	0 à 30
			SIA de la Corne	4 800	20
			TOTAL	24 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si l'année d'engagement des études -2017- est respectée).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2019	Travaux

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-12	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Entretien des cours d'eau			
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de la Corne		Travaux : 2017 -2019	2	10 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'entretien d'un cours d'eau consiste à maintenir son lit dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, en lien avec les usages se développant sur ses rives. Cet entretien doit être réalisé avec précaution pour ne pas fragiliser l'équilibre du milieu aquatique.

OBJECTIFS

- 1 - Eviter la formation d'embâcles
- 2 - Gérer de façon raisonnée et équilibrée les cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'entretien consiste à :

- l'enlèvement des embâcles gênants : accumulations de débris végétaux obstruant l'écoulement du cours d'eau et provoquant une augmentation des risques d'inondation ou obstruant un ouvrage d'art ou hydraulique ;
- l'élagage des branches basses pour garantir un écoulement optimal de l'eau ;
- l'abattage ponctuel des arbres dangereux ou d'essences inadaptées aux bords des cours d'eau ;
- la gestion des dépôts sédimentaires occasionnant l'obstruction d'un ouvrage d'art ou hydraulique ou responsable de l'augmentation du niveau de l'eau en zone urbanisée.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Entretien des cours d'eau	Linéaire de cours d'eau entretenu	Coût des travaux	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Entretien des cours d'eau	SIA de la Corne	12 000€	Agence de l'Eau	3 600€	30%
			SIA de la Corne	8 400€	70%
			TOTAL	12 000€	100%

L'Agence de l'eau financera ce projet à 30% en contrepartie du lancement des travaux de déclouonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux (action B2.02).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017 - 2019	Entretien des cours d'eau

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-13	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Entretien des cours d'eau			
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de l'Orbize		Travaux : 2017 -2019	2	37 500€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'entretien d'un cours d'eau consiste à maintenir son lit dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, en lien avec les usages se développant sur ses rives. Cet entretien doit être réalisé avec précaution pour ne pas fragiliser l'équilibre du milieu aquatique.

OBJECTIFS

- 1 - Eviter la formation d'embâcles
- 2 - Gérer de façon raisonnée et équilibrée les cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'entretien consiste à :

- l'enlèvement des embâcles gênants : accumulations de débris végétaux obstruant l'écoulement du cours d'eau et provoquant une augmentation des risques d'inondation ou obstruant un ouvrage d'art ou hydraulique ;
- l'élagage des branches basses pour garantir un écoulement optimal de l'eau ;
- l'abattage ponctuel des arbres dangereux ou d'essences inadaptées aux bords des cours d'eau ;
- la gestion des dépôts sédimentaires occasionnant l'obstruction d'un ouvrage d'art ou hydraulique ou responsable de l'augmentation du niveau de l'eau en zone urbanisée.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Entretien des cours d'eau	Linéaire de cours d'eau entretenu	Coût des travaux	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Entretien des cours d'eau	SIA de l'Orbize	45 000€	Agence de l'Eau	13 500€	30%
			SIA de l'Orbize	31 500€	70%
			TOTAL	45 000€	100%

L'Agence de l'eau financera ce projet à 30% en contrepartie :

- tranche 2017 : du lancement de l'étude pour la restauration physique du Giroux à Mercurey (action B1.09),
- tranche 2018 : du lancement de l'étude pour la restauration de l'Orbize amont, de Chatel-Moron à Mellecey (action B1.08) ;
- tranche 2019 : du lancement de l'étude de restauration du ruisseau des Curles (action B1.06).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017 - 2019	Entretien des cours d'eau

Volet B1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU			
Objectif	Reconquérir le bon état physique et écologique du lit mineur	Fiche action n°	B1-14	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Entretien des cours d'eau			
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de la Thalie		Travaux : 2017 -2019	2	10 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'entretien d'un cours d'eau consiste à maintenir son lit dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, en lien avec les usages se développant sur ses rives. Cet entretien doit être réalisé avec précaution pour ne pas fragiliser l'équilibre du milieu aquatique.

OBJECTIFS

- 1 - Eviter la formation d'embâcles
- 2 - Gérer de façon raisonnée et équilibrée les cours d'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'entretien consiste à :

- l'enlèvement des embâcles gênants : accumulations de débris végétaux obstruant l'écoulement du cours d'eau et provoquant une augmentation des risques d'inondation ou obstruant un ouvrage d'art ou hydraulique ;
- l'élagage des branches basses pour garantir un écoulement optimal de l'eau ;
- l'abattage ponctuel des arbres dangereux ou d'essences inadaptées aux bords des cours d'eau ;
- la gestion des dépôts sédimentaires occasionnant l'obstruction d'un ouvrage d'art ou hydraulique ou responsable de l'augmentation du niveau de l'eau en zone urbanisée.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Entretien des cours d'eau	Linéaire de cours d'eau entretenu	Coût des travaux	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Entretien des cours d'eau	SIA de la Thalie	12 000€	Agence de l'Eau	3 600€	30%
			SIA de la Thalie	8 400€	70%
			TOTAL	12 000€	100%

L'Agence de l'eau financera ce projet à 30% en contrepartie du lancement des travaux de restauration physique de la Thalie aval (action B1.02).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017 - 2019	Entretien des cours d'eau

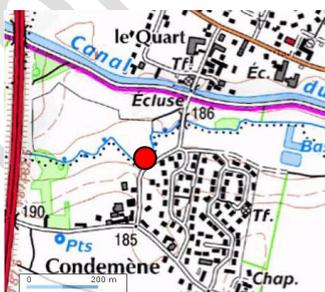
**FICHES ACTIONS VOLET B2 -
Restaurer la continuité écologique
des cours d'eau**

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE		
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Thalie	Fiche action n°	B2-1.
	Commune(s) concernée(s)		
Action	Effacement de seuil à la Loyère	La Loyère	
Mesures PDM			
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935		
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Thalie		Etude : 2016 Travaux : 2017	1
		Coût € HT	1 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'ouvrage concerné est un ancien seuil avec une échancrure centrale. Ce seuil d'une hauteur de 0,4 m est franchissable mais ne présente plus aucun usage.

Il est proposé d'araser cet ouvrage. L'opération pourra s'accompagner d'une restauration des berges et de la ripisylve à proximité de l'ouvrage.



OBJECTIFS

Les objectifs de cette action sont de rétablir la continuité écologique de la Thalie et de restaurer le bon état morphologique du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le principe de l'intervention consiste à araser l'ouvrage qui participe à l'artificialisation de la rivière alors qu'il n'a plus aucun usage.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement de seuil à La Loyère	Effacement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Effacement de seuil à La Loyère	SIA de la Thalie	1 200	Agence de l'Eau	600	80% dans le cadre d'un arasement
			Région/FEDER	360	0 à 30
			SIA de la Thalie	240	20
			TOTAL	1 000	100

Le seuil minimum pour le financement d'un projet par l'Agence de l'eau est de 3000 euros TTC.

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016	Etude de projet
2017	Travaux

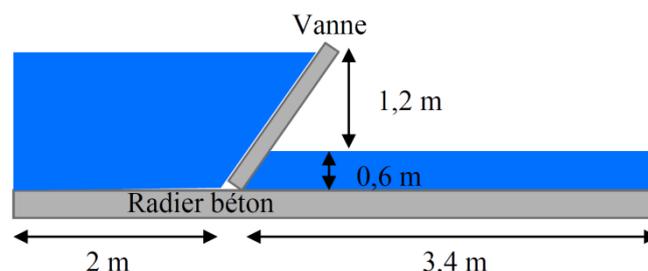
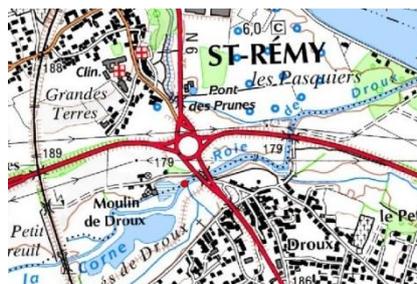
Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-2.	
	Commune(s) concernée(s)			
Action	Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	Lux/Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne		Travaux : 2018	1	460 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Sur sa partie aval, la Corne présente de fortes dégradations physiques. Elle a été lourdement dégradée par les recalibrages et les curages à vocation hydraulique lors des opérations d'aménagements agricoles et de développement urbain.

Le périmètre sur lequel s'étend le projet de restauration est situé en limite des communes de St-Rémy et de Lux. Chaque année, ce linéaire de la Corne souffre de dysfonctionnements morphologiques qui se manifestent par l'absence de courant, des développements algaux, la fermentation des limons exondés et l'eutrophisation des eaux. Ces dysfonctionnements s'expliquent par l'important débit capacitif qui a été donné à ce tronçon de rivière lors des opérations de curage/recalibrage réalisées par le passé. En élargissant le lit de la rivière, celle-ci a perdu ses capacités de transport sédimentaire et est régulièrement soumise à des dépôts de limons. A cet envasement, s'ajoutent des problèmes de qualité d'eau, de continuité écologique et un important réchauffement des eaux en été qui participe à l'eutrophisation du milieu.

L'ouvrage de Droux est un clapet automatique dont la gestion est déléguée par le propriétaire au SIA de la Corne. Le clapet est maintenu en position haute en permanence (infranchissable) sauf lors des crues de la Corne où celui-ci est conçu pour s'abaisser automatiquement. Ce clapet assure par ailleurs le maintien d'une ligne d'eau en lien étroit avec la ligne d'eau du plan d'eau communal de Lux qu'il semble maintenir par capillarité.



OBJECTIFS

- 1 - Rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments
- 2 - Améliorer la qualité physique de la Corne
- 3 - Assurer le maintien d'une partie du plan d'eau communal de Lux
- 4 - Limiter le réchauffement des eaux

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer la continuité écologique en supprimant l'ouvrage de Droux, premier obstacle infranchissable à l'aval du bassin de la Corne et à restaurer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau en modifiant le tracé en plan et en réduisant la section d'écoulement. Cette opération permettra d'accélérer sensiblement la vitesse d'écoulement et ainsi restaurer une dynamique morphologique au cours d'eau.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Décloisonnement de la Corne au niveau de l'ouvrage de Droux	Démantèlement de l'ouvrage Restauration physique de la Corne	Coût des travaux	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Travaux	SIA de la Corne	552 000	Agence de l'eau	276 000	50 (+ 30% bonification possible)
			Région/FEDER	165 600	0 à 30
			SIA de la Corne	110 400	20
			TOTAL	552 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si l'année d'engagement des travaux - 2018- est respectée).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2018	Travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de la Corne aval (animation)	La Charmée, Sevrey, Saint-Rémy, Lux		
Mesures PDM	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2018	1	0 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

16 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours principal de la Corne. Il s'agit majoritairement d'ouvrage de moulins d'une hauteur de chute comprise entre 1m et 2m.

L'opération consiste à réaliser une étude de décloisonnement de la rivière et proposer un programme de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages infranchissables de la Corne qui pourra aboutir à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique.



OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages
- 2 - Initier des projets de restauration de la continuité écologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une animation auprès des propriétaires d'ouvrages afin d'initier des projets de restauration de la continuité écologique.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Déclouisonnement de la Corne	Nombre de propriétaires rencontrés		

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total €	Financeurs	Montant €	%
Animation auprès des propriétaires	EPTB Saône-et-Doubs	0			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2018	Animation auprès des propriétaires

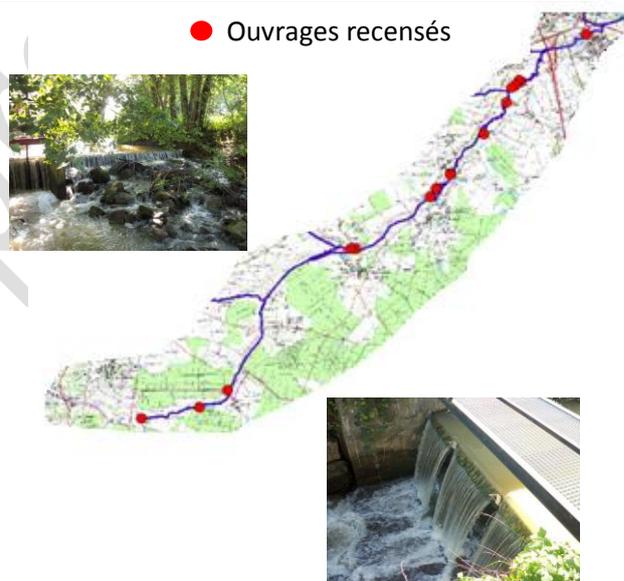
Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de la Corne aval (étude)	La Charmée, Sevrey, Saint-Rémy, Lux		
Mesures PDM	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de la Corne		2019	1	22 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

16 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours principal de la Corne. Il s'agit majoritairement d'ouvrage de moulins d'une hauteur de chute comprise entre 1m et 2m.

L'opération consiste à réaliser une étude de décloisonnement de la rivière et proposer un programme de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages infranchissables de la Corne qui pourra aboutir à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique.

Suite de l'action B2.3



OBJECTIFS

1 - Restaurer la continuité écologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis sur les ouvrages pour lesquels une solution ambitieuse d'arasement voire d'aménagement est envisageable et proposer un programme de gestion et de restauration de la continuité écologique.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de décloisonnement de la Corne	Réalisation d'un plan de gestion et d'aménagement des ouvrages transversaux	Coût total de l'opération	Diminution du colmatage Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude de décloisonnement de la Corne	SIA de la Corne	26 400	Agence de l'Eau	13 200	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	7 920	0 à 30
			SIA de la Corne	5 280	20
			TOTAL	26 400	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2019	Etude de projet

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Aménagement/Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	Barizey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2018	1	6 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont à Barizey est un petit cours d'eau à truites qui présente un fort potentiel écologique actuellement menacé par un important cloisonnement et la présence de nombreux ouvrages. Parmi les ouvrages recensés sur Barizey, 7 sont de petits seuils empierrés ou des obstacles composés d'embâcles facilement retirables pour rétablir le libre écoulement des eaux.



Il est ainsi proposé de supprimer ces petits obstacles sur l'ensemble du cours amont de l'Orbize.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à supprimer 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont.
Cette action est en lien avec la restauration de l'Orbize amont, de Chatel-Moron à Mellecey.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	Effacement des obstacles	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Effacement de 7 obstacles sommaires à la continuité écologique sur l'Orbize amont	SIA de l'Orbize	7 200	Agence de l'Eau	3 600	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	2 160	0 à 30
			SIA de l'Orbize	1 440	20
			TOTAL	7 200	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% selon l'ambition des solutions techniques envisagées).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2018	Travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	Barizey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2018	1	5 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont au hameau de Theurey alimentait anciennement les bassins d'une pisciculture. La pisciculture a aujourd'hui cessé toute activité et les ouvrages ont été démantelés sauf l'ancien vannage qui permettait l'alimentation d'un bassin de grossissement d'alevins de truites. L'ouvrage n'a néanmoins plus aucun usage. Il est constitué d'un seuil béton et d'une buse de 400 mm originellement commandée par une pelle non manœuvrable aujourd'hui. L'ouvrage n'est pas franchissable par la faune piscicole.

L'action proposée consiste en l'enlèvement total de l'ouvrage afin de rétablir la continuité écologique.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à démanteler l'ancien vannage de la pisciculture de Barizey et ainsi rétablir la continuité écologique sur l'Orbize.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	Effacement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Effacement du vannage de l'ancienne pisciculture de Barizey	SIA de l'Orbize	6 000	Agence de l'Eau	4 800	80% dans le cadre de l'arasement
			Région/FEDER	1 200	0 à 20
			SIA de l'Orbize	1 200	0 à 20
			TOTAL	6 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2018	Travaux

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	Barizey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2018	1	15 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'Orbize dans sa partie amont au hameau de Theurey est cloisonnée par l'existence d'une ancienne digue et la présence du moulin Tourneau. Cette digue formait anciennement un étang dont le niveau d'eau pouvait être régulé par un vannage qui alimentait le moulin Tourneau. Un seuil empierré est également présent à l'aval du moulin Tourneau.

Ces ouvrages n'ont aujourd'hui plus aucun usage.

L'action proposée consiste à rétablir la continuité écologique au niveau des différents ouvrages du moulin Tourneau.



Source : CIAE



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aménager les ouvrages du moulin Tourneau pour rétablir la continuité écologique sur l'Orbize amont.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration de la continuité écologique sur les ouvrages du moulin Tourneau	SIA de l'Orbize	18 000	Agence de l'Eau	9 000	50% (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	5 400	0 à 30
			SIA de l'Orbize	3 600	0 à 20
			TOTAL	18 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2018	Travaux

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-8.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Démantèlement du seuil de l'ancien moulin de « la Mère Loison »	Barizey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2018	1	10 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Situé sur le bras principal de l'Orbize, l'ancien ouvrage usinier du moulin à la « Mère Loison » n'a aujourd'hui plus d'usage. Il est considéré comme franchissable par la truite fario mais constitue un obstacle à la circulation des petites espèces d'accompagnement et freine le transit sédimentaire.



L'action proposée consiste à retirer les vestiges de l'ouvrage et ainsi rétablir une continuité écologique totale.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à retirer les vestiges de l'ouvrage de l'ancien moulin « La mère Loison » pour rétablir la continuité écologique sur l'Orbize.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin « La Mère Loison »	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin « La Mère Loison »	SIA de l'Orbize	12 000	Agence de l'Eau	6 000	80% dans le cadre de l'arasement
			Région/FEDER	2 400	0 à 20
			SIA de l'Orbize	2 400	0 à 20
			TOTAL	12 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

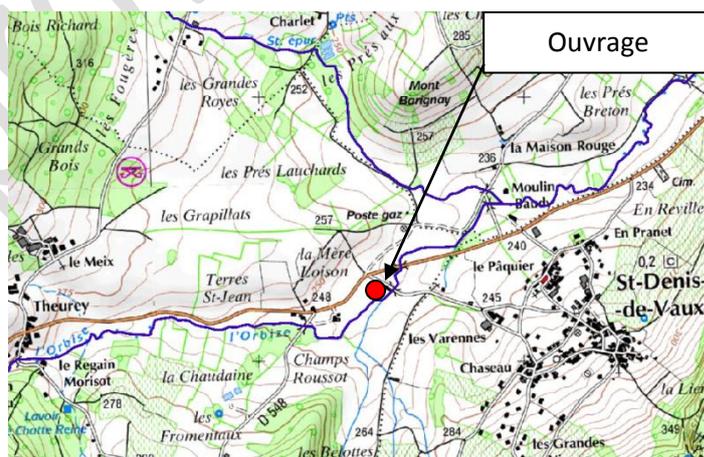
Année	Opération
2017	Etude préalable
2018	Travaux

! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-9.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	Barizey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2017 Travaux : 2018	1	43 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le moulin Chazeau est situé sur la commune de Barizey, sur le cours de l'Orbize; à environ 1,4 km en aval du hameau de Theurey à proximité du lieu-dit : "la mère Loison". Le déversoir principal est constitué de pierres maçonnés et bétonnés. La hauteur de chute totale est de 1,76m pour une largeur de 2,8m. L'ouvrage est totalement infranchissable pour toutes les espèces. Il marque une rupture majeure dans la continuité entre une partie amont peu cloisonnée et morphologiquement peu dégradée et une partie aval de l'Orbize beaucoup plus cloisonnée et dont les paramètres morphologiques se dégradent.



Une action de restauration de la continuité écologique sur cet ouvrage est donc particulièrement pertinente dans l'optique d'une reconquête, par l'amont du bon état écologique des cours d'eau.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles



DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis du site et de ces enjeux afin de proposer un aménagement visant à restaurer la continuité écologique de l'Orbize. Si accord du propriétaire, la piste du démantèlement total de l'ouvrage sera privilégiée.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage de l'ancien moulin Chazeau	Effacement/aménagement de l'ouvrage	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude d'effacement/d'aménagement de l'ouvrage	SIA de l'Orbize	10 000	Agence de l'Eau	5 000	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	3 000	0 à 30
			SIA de l'Orbize	2 000	0 à 20
Travaux d'effacement/aménagement	SIA de l'Orbize	41 600	Agence de l'Eau	20 800	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	12 480	0 à 30-
			SIA de l'Orbize	8 320	0 à 20
			TOTAL	51 600	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2017	Etude de projet
2018	Travaux

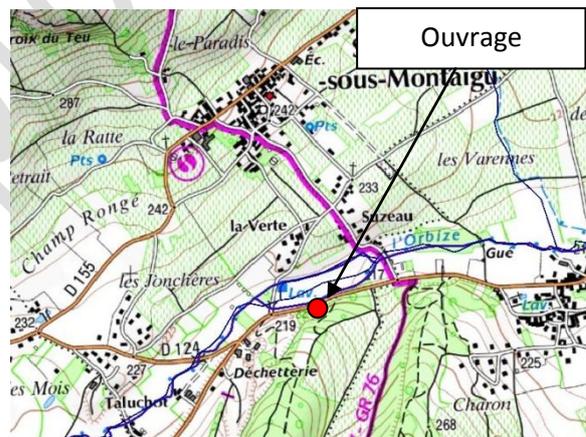
! Condition d'exécution : prise de compétence du SIA de l'Orbize sur la commune de Barizey

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-10.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu	Saint-Martin-sous-Montaigu		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		Etude : 2016 Travaux : 2017	1	7 500 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu est alimenté par l'Orbize. Plusieurs vannes sont associées au fonctionnement du lavoir. Parmi celles-ci, une vanne associée à un seuil infranchissable est présente sur le lit principal de l'Orbize.

L'action proposée consiste à restaurer la continuité écologique au niveau de ces ouvrages. La piste du démantèlement de l'ouvrage semble difficile étant donné les enjeux paysagers du site. Des alternatives pourront être proposées notamment l'ouverture du vannage lors des périodes de migration piscicole.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à restaurer la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-sous-Montaigu.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouonnement de l'Orbize amont.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-Sous-Montaigu	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole Diminution du colmatage

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Restauration de la continuité écologique au niveau du lavoir de Saint-Martin-Sous-Montaigu	SIA de l'Orbize	9 000	Agence de l'Eau	4 500	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	2 700	0 à 30
			SIA de l'Orbize	1 800	20
			TOTAL	9 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016	Etude de projet
2017	Travaux

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-11.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion concertée des vannages automatiques en zones prioritaires	Mellecey		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Orbize		2016	1	0€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Parmi les ouvrages présents sur la zone identifiée comme prioritaire lors des études préalables du Contrat de rivière, sont présents plusieurs vannages automatiques aménagés dans le but de réguler les écoulements et protéger les riverains des crues : clapet automatique de Mellecey, vannage automatique du moulin de St Sulpice.

Une réflexion approfondie sur l'utilité de ces ouvrages et leur mode de fonctionnement doit être réalisée afin de diminuer leurs impacts négatifs sur la qualité du cours d'eau tout en assurant leur rôle vis-à-vis des enjeux hydrauliques.



L'action proposée consiste à redéfinir la gestion des vannages afin à minima d'assurer la continuité écologique en période de migration de la faune piscicole.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la continuité écologique
- 2 - Rétablir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à assurer une gestion cohérente et concertée des vannages sur l'ensemble du cours de l'Orbize et à envisager des solutions durables pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur ces ouvrages.

Cette action s'intègre dans la stratégie globale de déclouonnement de l'Orbize amont. La démarche prioritairement souhaitée sur les tronçons amont de l'Orbize pourra être étendue à l'ensemble du cours de la rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire	Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire	SIA de l'Orbize	0€			

PHASAGE PREVISIONNEL

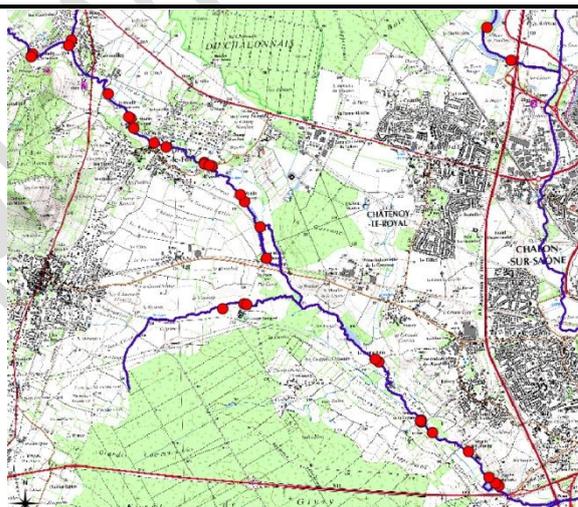
Année	Opération
2016	Gestion concertée des vannages automatiques en zone prioritaire

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-12.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de l'Orbize aval (animation)	Mellecey, Dracy-le-Fort, Chatenoy-le-Royal, Givry, Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2018	1	0€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

23 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours aval de l'Orbize de Germolles jusqu'à Saint-Rémy. Il s'agit presque exclusivement d'ouvrages de moulin avec des hauteurs de chute comprises entre 1m et 3m. La plupart de ces ouvrages appartiennent à des propriétaires privés et sont soumis à des enjeux divers : maintien de ligne d'eau, lutte contre les inondations, jardin privatif, création de plan d'eau, etc.

L'opération consiste à réaliser une étude de décloisonnement de l'Orbize qui pourra aboutir sur un programme de restauration de la continuité écologique de l'Orbize.



OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les propriétaires d'ouvrages
- 2 - Initier des projets de restauration de la continuité écologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une animation auprès des propriétaires d'ouvrages afin d'initier des projets de restauration de la continuité écologique.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Décloisonnement de l'Orbize aval	Nombre de propriétaires rencontrés		

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Animation auprès des propriétaires	EPTB Saône-et-Doubs	0€			

PHASAGE PREVISIONNEL

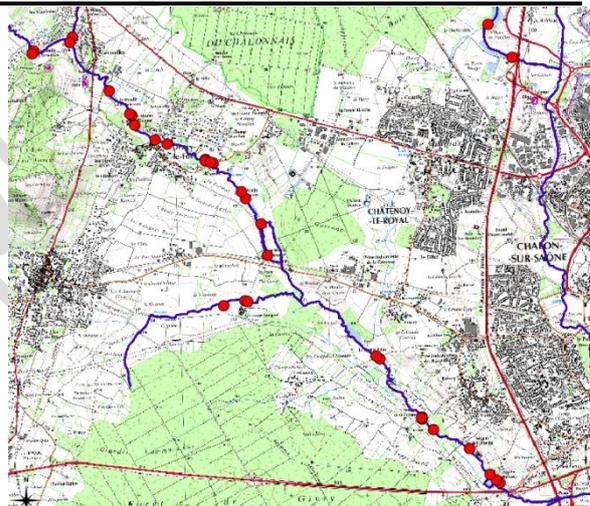
Année	Opération
2018	Animation auprès des propriétaires

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de l'Orbize	Fiche action n°	B2-13.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Décloisonnement de l'Orbize aval (étude)	Mellecey, Dracy-le-Fort, Chatenoy-le-Royal, Givry, Saint-Rémy		
Mesures PDM	MIA0303 - Coordonner la gestion des ouvrages			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
SIA de l'Orbize		2019	1	50 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

23 ouvrages transversaux ont été recensés sur le cours aval de l'Orbize de Germolles jusqu'à Saint-Rémy. Il s'agit presque exclusivement d'ouvrages de moulin avec des hauteurs de chute comprises entre 1m et 3m. La plupart de ces ouvrages appartiennent à des propriétaires privés et sont soumis à des enjeux divers : maintien de ligne d'eau, lutte contre les inondations, jardin privatif, création de plan d'eau, etc.

L'opération consiste à réaliser une étude de décloisonnement de l'Orbize qui pourra aboutir sur un programme de restauration de la continuité écologique de l'Orbize.



OBJECTIFS

1 - Restaurer la continuité écologique

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser un diagnostic précis sur les ouvrages pour lesquels une solution ambitieuse d'arasement voire d'aménagement est envisageable et proposer un programme de gestion et de restauration de la continuité écologique.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de déclouonnement de l'Orbize aval	Réalisation d'un plan de gestion et d'aménagement des ouvrages transversaux	Coût total de l'opération	Diminution du colmatage Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude de déclouonnement de l'Orbize aval	SIA de l'Orbize	60 000	Agence de l'Eau	30 000	50 (+ 30% selon l'ambition des solutions techniques envisagées)
			Région/FEDER	18 000	30
			EPTB Saône-et-Doubs	12 000	20
			TOTAL	60 000	100

L'Agence de l'eau financera ce projet à 50% (voire à 80% si l'année d'engagement des études et travaux sont respectées).

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2019	Etude de déclouonnement de l'Orbize aval

Volet B2	RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE			
Objectif	Rétablir la continuité écologique de la Corne	Fiche action n°	B2-14.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Givry		
Mesures PDM	MIA0301 - Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)			
Masses d'eau concernées	Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Association foncière de Jully-les-Buxy		2013	2	17 250

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Suite à un problème d'affaissement d'un ouvrage de franchissement de la Corne au niveau d'un chemin agricole, l'association foncière de Jully-les-Buxy prévoit l'aménagement d'un pont qui permettra de restaurer la continuité écologique aujourd'hui interrompue par la présence de buses.



OBJECTIFS

- 1- Restaurer la continuité écologique de la Corne
- 2 - Assurer la sécurité du passage des engins agricoles pour traverser la rivière

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser les travaux d'aménagement d'un ouvrage (pont) busé infranchissable pour la faune piscicole et restaurer la continuité écologique.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Restauration du lit mineur Rétablissement de la continuité écologique	Coût total de l'opération	Qualité piscicole Linéaire rendu favorable au développement de la faune piscicole

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy	Association foncière	17 250	Agence de l'Eau	13 799	80
			Association foncière	2 451	20
			TOTAL	17 940	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration de la continuité écologique de la Corne à Jully-les-Buxy

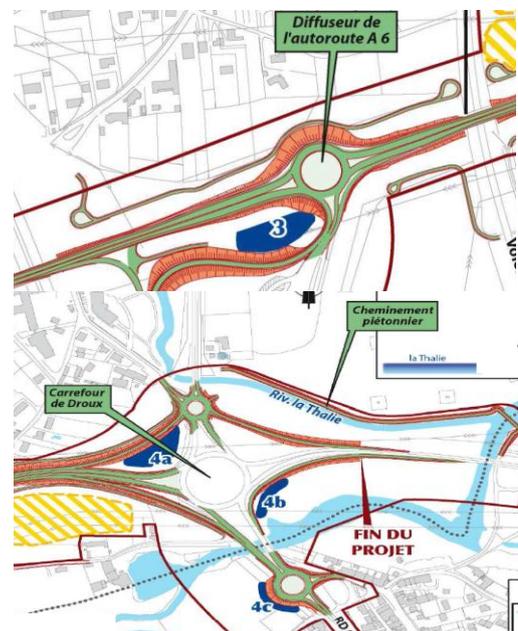
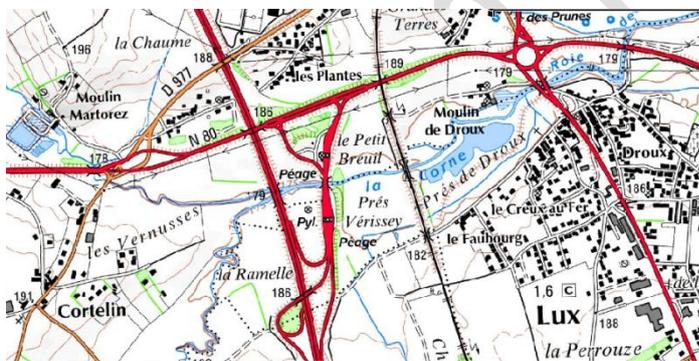
**FICHES ACTIONS VOLET B3 -
Gérer les ruissellements
et les risques naturels liés à l'eau**

Version provisoire

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Réduire les pollutions liées au ruissellement des eaux de pluie	Fiche action n°	B3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Gestion et traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	Saint-Rémy, Lux		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Corne FRDR607 ; Orbize FRDR11968			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
DREAL Bourgogne		2014-2015	3	2 360 000

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'aménagement de la RCEA/RN80, secteur Droux/Cortelin, nécessite la mise en place d'un système d'assainissement pluvial cohérent et adapté aux contraintes topographiques et au milieu récepteur. L'ensemble des eaux de ruissellement sera traité par 6 bassins de rétention multifonction (en bleu sur les schémas), d'une capacité totale d'environ 4 670 m³, pour compenser l'existant et l'augmentation des ruissellements d'eaux pluviales engendrée par le projet, et traiter les pollutions chroniques et accidentelles d'origine routière.



OBJECTIFS

- 1 - Traiter les eaux de ruissellement et limiter les risques de pollutions liées au transport
- 2 - Améliorer la qualité des eaux superficielles

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération consiste à aménager 6 bassins de rétention multifonction pour traiter les eaux de ruissellement de la RCEA/RN80.

Le degré de protection garanti par les bassins sera de 20 ans. Le débit de fuite maximal rejeté par les bassins sera équivalent au débit de pointe généré par la même surface drainée à l'état naturel, et pour une crue de période de retour 20 ans. Afin de traiter la pollution chronique lessivée par les eaux pluviales sur la chaussée, le débit de fuite de chaque bassin permettra au minimum la décantation des particules de diamètre supérieur ou égal à 25 mm.

Concernant la pollution accidentelle, les bassins intègrent un volume mort dimensionné sur la base de 50 m³ (volume d'une citerne) augmenté du volume généré par une pluie de période de retour 2 ans.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	Aménagement des bassins multifonction	Coût par bassin Coût total de l'opération	Amélioration de la qualité des eaux de la Corne

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Traitement des eaux de ruissellement de la RN80/RCEA	DREAL Bourgogne	2 360 000	Etat	554 600	23,5
			Conseil Régional	691 480	29,3
			Conseil Général	238 360	10,1
			Grand Chalon	672 600	28,4
			APRR	205 320	8,7
			TOTAL	2 360 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014-2015	Réalisation des travaux d'aménagement de 6 bassins multifonction

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrecey	Charrecey		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Charrecey		2013	2	5 472 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'intégrer la problématique du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols dans sa politique de développement, la commune de Charrecey souhaite réaliser un état des lieux des enjeux et contraintes hydrauliques et hydrogéologiques sur une zone à urbaniser, caractérisée par une présence d'eau en surface et en sous-sol.

L'étude aboutira à la formulation de préconisations qui pourront être intégrés au PLU.

OBJECTIFS

Mieux gérer les risques naturels liés à l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude hydraulique et formuler des propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charrecey.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude hydraulique et propositions complémentaires au PLU de la commune	Propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune	Coût de l'étude	Réduction des risques liés aux ruissellements

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey	Commune de Charresey	5 472	Commune de Charresey	2 462	45
			Syndicat mixte Chalonnais (LEADER)	3 010	55
			TOTAL	5 472	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude hydraulique et propositions d'actions complémentaires au PLU de la commune de Charresey

Volet B3	MIEUX GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES RISQUES NATURELS LIES A L'EAU			
Objectif	Mieux gérer les inondations et les ruissellements	Fiche action n°	B3-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude hydraulique et hydrogéologique complémentaire au document d'urbanisme sur la commune de Rosey	Rosey		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Rivière des Curles FRDR10083			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Rosey		2013	2	6 735 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'intégrer la problématique du ruissellement et de l'imperméabilisation des sols dans sa politique de développement, la commune de Rosey souhaite réaliser un état des lieux en matière de risques naturels aux abords du ruisseau de la Vomme.

Cette étude aboutira à la proposition de solutions de réduction de vulnérabilité en fonction de la fréquence des aléas : aménagement de zones d'expansion des crues, modification de certains ouvrages ponctuels, mise en place de merlons de protection, ouvrages de stockage en réseau, de dérivation, modifications de section, actions de sensibilisation, mise hors d'eau d'éléments sensibles, limitation des débits ruisselés à la parcelle pour les constructions à venir.

OBJECTIFS

Mieux gérer les risques naturels liés à l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude hydraulique et formuler des propositions d'actions complémentaires au document d'urbanisme.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey	Propositions d'actions complémentaires au document d'urbanisme	Coût de l'étude	Réduction des risques liés aux inondations

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey	Commune de Rosey	6 735	Commune de Rosey	3 031	45
			Syndicat mixte Chalonnais (LEADER)	3 704	55
			TOTAL	6 735	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude hydraulique et hydrogéologiques sur la commune de Rosey

**FICHES ACTIONS VOILET C1 -
Restaurer et préserver les fonctionnalités
des zones humides**

Version provisoire

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Missions transversales de sensibilisation et d'assistance technique	Fiche action n°	C1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Préservation et restauration des zones humides			
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Le Grand Chalon		2013-2019	1	250 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

D'un point de vue général, il a été démontré que la disparition et la dégradation de nombreuses zones humides était en partie imputable à la méconnaissance de ces milieux et à une prise en considération insuffisante des zones humides dans les opérations d'aménagement du territoire qu'elles soient ou non soumises à réglementation. Afin de répondre à cette problématique, une prise de conscience générale de l'importance des zones humides est nécessaire notamment au sein des collectivités en charge de l'aménagement du territoire.

OBJECTIFS

1. Améliorer les connaissances écologiques et hydrologiques des sites ;
2. Initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides (rajeunissement des zones humides, création ou réhabilitation de mares, mise en place de plans de gestion...) ;
3. Mettre en place des baux ruraux comportant des clauses environnementales ;
4. Favoriser le développement de la flore héliophytique en limitant le piétinement et le surpâturage aux abords des secteurs les plus humides ;
5. Enrayer la propagation des espèces invasives
6. Assurer des missions de veille ou prospection foncière pour préserver certaines zones humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action repose sur l'investissement des collectivités locales pour mettre en œuvre les actions suivantes :

1. **réalisation des expertises écologiques et hydrologiques** : L'étude des zones humides du territoire du Chalonnais (EPTB SD, 2011-2012) a mis en évidence la nécessité de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique et les potentialités écologiques de certains sites préalablement à la mise en place de plans de gestion.
2. **initier, élaborer et suivre les actions de réhabilitation de zones humides** : mobilisation de maîtres d'ouvrage, élaboration des projets et plans de gestion, accompagnement technique et administratif des dossiers, suivi des travaux, organisation du suivi des sites restaurés.
3. **Promouvoir et accompagner la mise en place de baux ruraux comportant des clauses environnementales** : L'exploitation prairiale garantie une sauvegarde des sites mais peut

également engendrer un certain nombre de désagréments (emploi de fertilisants, de désherbants, drainage, piétinement de flore remarquable...). La loi d'orientation agricole de janvier 2006 permet d'introduire des stipulations environnementales dans les baux ruraux lors de leur conclusion ou de leur renouvellement. Dans ce cas, le prix du fermage peut être déduit. Les clauses environnementales peuvent porter dans des baux emphytéotiques, prêts à usage, conventions de gestion...

4. **Limiter le piétinement et le surpâturage des zones humides** : Les sites pâturés se caractérisent souvent par un piétinement qui pénalise le développement de la flore héliophytique. Afin de lutter contre ces désagréments, il est possible de limiter de piétinement des secteurs les plus humides en installant une clôture fixe ou temporaire.
5. **Lutte contre les espèces invasives** : Les espèces végétales invasives telles que la Renouée du Japon ou l'Erable negundo sont des espèces introduites par l'Homme à des fins souvent ornementales. Espèces pionnières, leur caractère invasif pénalise très fortement le développement des autres espèces.
6. **Réaliser des opérations de veille ou prospection foncière** pour assurer une préservation à long terme des zones humides à fort(s) enjeu(x) pour l'eau potable, la biodiversité, l'expansion des crues...

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Préservation et restauration des zones humides	Bilan des activités Nombre et efficacité des actions entreprises annuellement	Coûts d'investissement et de fonctionnement des opérations spécifiques aux zones humides	Evolution des indicateurs floristiques et faunistiques

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Préservation et restauration des zones humides	Le Grand Chalon	250 000	Agence de l'eau	125 000	50
			Région/FEDER	75 000	0 à 30
			Le Grand Chalon	50 000	20
			TOTAL	250 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2019	Animation, étude, travaux de préservation et de restauration des zones humides

Volet C1	RESTAURER ET PRESERVER LES FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES			
Objectif	Régulation des activités socio-économiques dans un souci de préservation des zones humides	Fiche action n°	C1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire (SCOT du Chalonnais)	Ensemble du territoire		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Toutes			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Mixte du Chalonnais		2014	1	0€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

D'un point de vue général, il a été démontré que la disparition et la dégradation de nombreuses zones humides étaient en partie imputables à la méconnaissance de ces milieux et à un défaut flagrant de prise en considération des sites dans les opérations d'aménagement du territoire. Les activités impactant directement ou indirectement les zones humides peuvent ou non être soumises à différentes réglementations (Loi sur l'Eau...) et outils de planification (SDAGE, trames verte et bleue, SCOT, PLU, cartes communales, PPRI...).

OBJECTIFS

1. utiliser efficacement les différents outils de réglementation et planification permettant de préserver les zones humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Protection réglementaire des zones humides : rôle de veille et formulation d'avis auprès des différents acteurs (administration, collectivités, exploitants, usagers) ;
2. Protection foncière : favoriser l'inscription des clauses environnementales dans les baux ruraux et autres conventions, et favoriser l'acquisition foncière de sites prioritaires par les collectivités ;
3. Protection contractuelle : relais auprès des contrats de pays, des démarches Natura 2000...
4. Protection des paysages (directives paysagères) et des espèces (préservation des espèces patrimoniales et lutte contre les espèces exotiques)
5. Protection par les outils de fiscalité et de financement

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire	Nombre de procédures d'aménagement du territoire ayant intégrés la problématique des zones humides Nombre et superficie des zones humides intégrées dans les outils de réglementation et planification	Travail en interne par les collectivités locales en charge de l'aménagement du territoire	Préservation des zones humides

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT
Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire	Collectivités locales	0

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Année	Opération
2014	Prise en compte des zones humides dans l'aménagement du territoire

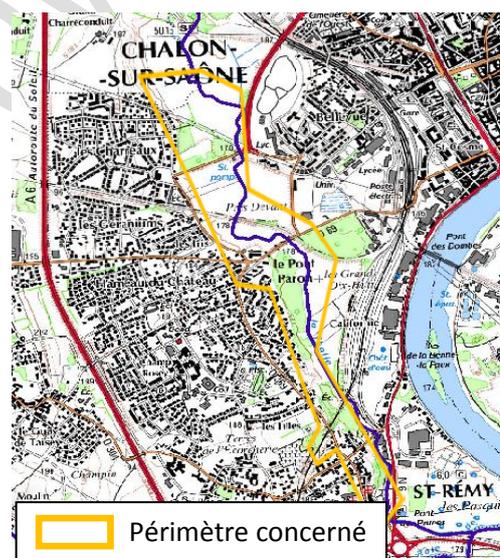
Volet C1	PROTEGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES			
Objectif	Restaurer les zones humides de la Thalie	Fiche action n°	C1-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restaurer le complexe de zones humides de la Thalie en milieu urbain	Saint-Rémy, Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2014 - 2019	1	200 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Les berges de la Thalie sur les communes de Chalon-sur-Saône et Saint-Rémy sont bordées de zones humides liées au caractère inondable de cette vallée. Ces milieux présentent de nombreux intérêt : biodiversité, expansion des crues, autoépuration des eaux, soutien d'étiage. Ils constituent une véritable richesse naturelle au cœur de l'agglomération chalonnaise.

Suite à divers aménagements urbains (prolongement de la rocade, construction de l'hôpital), la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a dû mettre en place des mesures compensatoires qui se sont concrétisées par une démarche conservatoire sur les milieux humides de la Thalie. La Communauté d'Agglomération du Grand Chalon a ainsi acquis plusieurs parcelles de prairie et de forêt alluviale sur lesquelles elle développe un programme de gestion et de restauration.

Certaines parcelles sont fortement colonisées par des plantes invasives (Erable Negundo, Renouée du Japon). La présence de ces espèces a pour effet l'appauvrissement des milieux et menace leurs fonctionnalités. Ces milieux humides présentent un fort intérêt écologique et hydrologique car ils constituent un important champ d'expansion des crues en provenance de la Saône et présentent un rôle fondamental dans la régulation des inondations sur les communes de Saint-Rémy et Lux.



OBJECTIFS

- 1- Restauration et préservation des zones humides de la Thalie (réouverture de milieu, mise en œuvre de mesures agroenvironnementales adaptées, lutte contre les espèces envahissantes)
- 2 - Préservation du champ d'expansion des crues du val de la Thalie
- 3 - Restauration de frayères à brochets et créations de mares
- 4 - Sensibilisation du public Chalonnais à la préservation des milieux naturels

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à renouveler et développer le programme de gestion et d'acquisition de zones humides par le Grand Chalon dans le val de la Thalie, pour préserver et augmenter les fonctionnalités de ces zones d'intérêts écologiques et hydrologiques.

Ce programme intègre différentes actions :

- Lutte contre les plantes invasives
- Restauration de mares
- Restauration de frayères
- Aménagement pour l'avifaune
- Suivi scientifique (floristique et faunistique)
- Développement d'actions de sensibilisation
- Création de panneaux pédagogiques
- Création d'un sentier d'interprétation

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Renouvellement et mise en œuvre d'un programme de restauration du complexe de zones humides de la Thalie	Surface en zones humides acquises ou conventionnée Lutte contre les invasives Accueil du public	Coût total de l'opération	Présence d'espèces remarquables

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Renouvellement et mise en œuvre d'un programme de restauration du complexe de zones humides de la Thalie	Grand Chalon	200 000 €	Agence de l'eau	100 000	50
			Région/FEDER	-	0 à 30
			Pays du Chalonnais	-	?
			CG71	-	0 à 30
			Grand Chalon	40 000	20

PHASAGE PREVISIONNEL

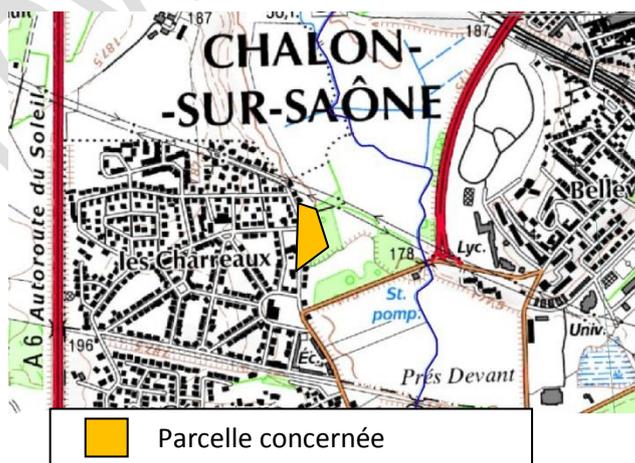
Année	Opération
2014 - 2019	Acquisition foncière - Restauration/Entretien de zones humides

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humide	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût €HT
Grand Chalons		2014	1	20 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritables réservoirs de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable. A proximité du quartier des Charreaux, une parcelle d'ancienne prairie humide a été convertie en peupleraie. La culture des peupliers est souvent à l'origine de la disparition des prairies. Elle entraîne une banalisation de la flore, une disparition de la faune, et un assèchement des zones humides.

L'opération proposée consiste à reconverter la peupleraie en prairie humide avec la mise en place de mesures agro-environnementales.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une prairie humide en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Abattage et exportation des bois de peupliers
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humides	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Reconversion de la peupleraie des Charreaux en prairie humides	Grand Chalon	19 943	Agence de l'Eau	9 971	50
			Région/FEDER	5 983	30
			Grand Chalon	3 989	20
			TOTAL	19 943	100

PHASAGE PREVISIONNEL

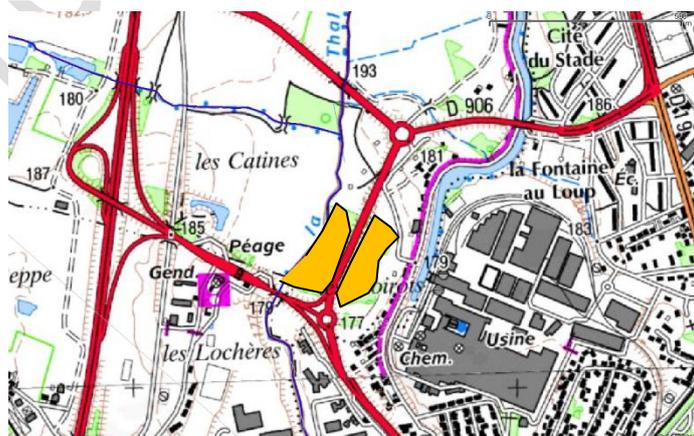
Année	Opération
2014	Abattage et exportation des peupliers Mise en place de convention Plantation de haies bocagères

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humide	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Grand Chalon		2014 - 2016	1	15 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritable réservoir de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable. A proximité du péage Nord de l'autoroute A6 au niveau du quartier des Moirots, deux parcelles de 3,7 ha et 2,9 ha, anciennes prairies humides ont été converties en peupleraie. La culture des peupliers est souvent à l'origine de la disparition des prairies. Elle entraîne une banalisation de la flore, une disparition de la faune, et un assèchement des zones humides.

L'opération proposée consiste à reconverter la peupleraie en prairie humide.



 Parcelles concernées

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer les prairies humides en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Abattage et exportation des bois de peupliers
- Pose de clôtures et aménagement de parc de contention du bétail
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humides	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Reconversion de la peupleraie des Moirots en prairie humides	Grand Chalon	15 000	Agence de l'Eau	7 500	50
			CRB		0 à 30
			CG71		?
			Grand Chalon	3 000	20
			TOTAL	15 000	

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014 - 2015	Abattage et exportation des peupliers Pause de clôtures Mise en place de convention
2016	Plantation de haies bocagères

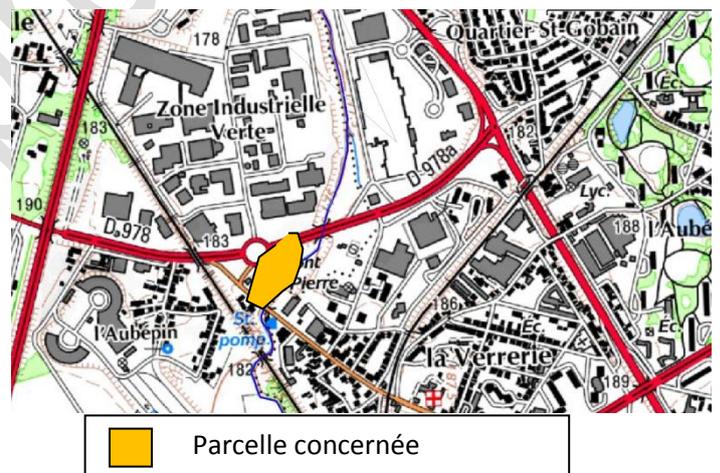
Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Chalon-sur-Saône		2014	1	16 100 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le caractère inondable de la Thalie aval génère d'importantes zones humides alluviales. Ces zones constituent le champ d'expansion des crues de la Thalie et de la Saône et sont de véritable réservoir de biodiversité lorsqu'elles sont gérées de manière durable.

L'opération consiste à restaurer une prairie humide de 1 ha en cours d'enfrichement à travers un conventionnement avec un exploitant agricole et la mise en place de mesures agro-environnementales.

L'exploitation de la prairie nécessitera l'aménagement d'une rampe d'accès à la parcelle depuis la D978.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une prairie humide en val de Thalie
- 2 - Améliorer la biodiversité du site

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Pause de clôtures et aménagement de parc de contention du bétail
- Plantation de haies bocagères
- Mise en place de convention avec un agriculteur exploitant engageant le respect de mesures agroenvironnementales (fauche tardive, absence de phytosanitaire, etc.)

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre.	Superficie de prairie humide restaurée Linéaire de clôture posée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Restauration et maintien de prairie humide à proximité du Pont de pierre.	Grand Chalon	16 100	Agence de l'Eau	8 037	50
			Région/FEDER	4 822	30
			Grand Chalon	3 241	20
			TOTAL	16 100	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Pause de clôtures Aménagement d'une rampe d'accès Mise en place de convention
2015	Plantation de haies bocagères

Volet C1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les zones humides	Fiche action n°	C1-7.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration de la mare du Petit-Virey	Virey-le-Grand		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Commune de Virey-le-Grand		2013	1	16 200 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La mare du Petit Virey présente la particularité d'être implantée dans la continuité du lit mineur du ruisseau de Virey. A ce titre, sa restauration devra permettre à la fois de rétablir les fonctionnalités morphodynamiques du cours d'eau et de conserver la richesse écologique du site liée à la présence d'une végétation hygrophile particulièrement intéressante (hélrophytes, arbustif, arbres de haut jêt).

La mare présente une superficie d'environ 500 m². La commune est propriétaire du foncier sur l'ensemble des deux rives. La mare est enfermée par des berges relativement abruptes. La végétation de ces berges est de type nitrophile (orties) en haut de berges et composée de phragmites en pied de berges.



A terme, le projet global d'aménagement vise la réalisation d'un espace de détente avec l'installation d'une table de pique nique et la pose d'un panneau pédagogique valorisant le site et plus particulièrement la zone humide.

OBJECTIFS

- 1 - Restaurer la mare du Petit-Virey
- 2 - Créer un espace détente et pédagogique au cœur du village de Virey-le-Grand

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Débroussaillage de la végétation rivulaire/Abattage de saule vieillissant.
- Terrassement/Reprofilage des berges en pentes douces progressives (20 ml en « mare », 40 ml en « ruisseau »). Cette solution permettra d'améliorer l'aspect paysager en augmentant la surface propice aux plantes de berges et de zones humides.
- Pose de fascines hélophytes en renfort de berges (60 ml), et reprofilage du lit mineur. La fascine sera constituée d'un boudin de géotextile biodégradable lesté, végétalisé de mottes de plantes semi-aquatiques (hélophytes) et maintenu au substrat par des pieux. Cette protection devra permettre une reprise rapide de la végétation hydrophyle et assurer par son effet mécanique une protection stable des berges dès sa mise en place.
- Végétalisation des berges, aménagement d'une ripisylve étagée. Deux strates de végétation seront implantées sur une bâche de géotextile (2x60 ml). Des essences locales de végétation adaptées aux zones humides seront privilégiées.
- Fourniture et fixation d'une passerelle en bois, permettant de traverser la mare. Longueur : 6 mètres avec garde-corps de largeur : 1,5 mètre.
- Engazonnement : remise en place des terres végétales, préparation lit de semence et semis de prairie.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration de la mare du Petit-Virey	Superficie de mare restaurée	Coût total de l'opération Coût par m ² traité	Inventaire de la biodiversité

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Restauration de la mare du Petit-Virey	Commune de Virey-le-Grand	16 200	Pays du Chalonnais	8 933	55%
			Grand Chalon	3 881	24%
			Commune de Virey-le-Grand	3 386	21%
			TOTAL	16 200	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Restauration de la mare du Petit-Virey

**FICHES ACTIONS VOLET C2 -
Restaurer les trames vertes et bleues et
améliorer la connectivité entre les milieux**

Volet C2	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer et préserver les continuités écologiques	Fiche action n°	C2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération chalonnaise	Périmètre du Grand Chalon		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Communauté d'Agglomération du Grand Chalon		2013	2	42 000 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon. Il s'agit de dresser l'état des lieux des trames vertes et bleues de l'agglomération.

Il s'agit de décliner à l'échelle du territoire de l'agglomération, l'occupation du sol et les trames vertes et bleues identifiées dans le cadre du Schéma Régional, tout en les précisant, notamment pour prendre en compte la connaissance locale des milieux, des espèces et des corridors. L'étude permettra également d'identifier les points de conflits et les enjeux de conservation les concernant.

In fine, l'étude fournira des propositions sur les enjeux et les prescriptions pour la rédaction du PLUi.

OBJECTIFS

Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude des trames vertes et bleues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon afin d'intégrer la préservation des milieux naturels et des corridors écologiques dans le futur PLU intercommunal.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération	Identification des trames vertes et bleues Formulation de prescriptions pour le PLUi	Coût total de l'étude	Prise en compte des trames vertes et bleues dans les projets de développement de l'agglomération

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération	Communauté d'Agglomération du Grand Chalon	41 990	Syndicat Mixte du Chalonnais (LEADER)	8 090	19
			Région	24 620	59
			Le Grand Chalon	9 280	22
			TOTAL	41 990	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013	Etude de la trame verte et bleue de l'Agglomération

**FICHES ACTIONS VOLET C3 -
Préserver les milieux aquatiques remarquables
et les espèces patrimoniales**

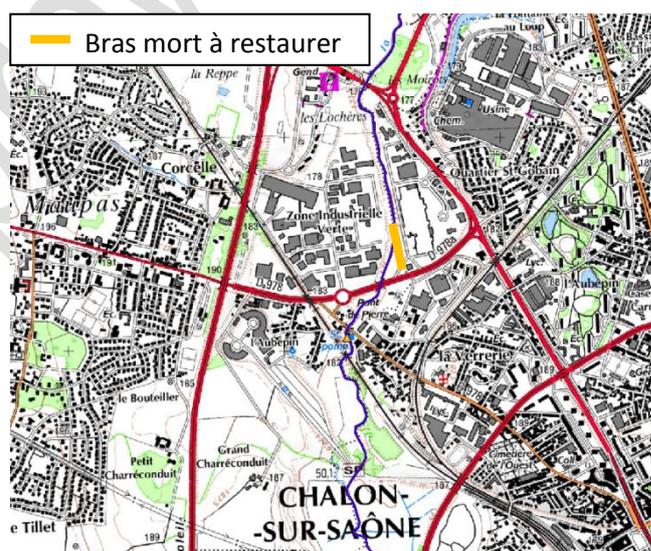
Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques et rivulaires	Fiche action n°	C3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Restauration d'une frayère piscicole sur la Thalie à Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Thalie FRDR11935			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Ville de Chalon		2014	1	5 200 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un bras mort de la Thalie situé sur la zone industrielle verte de Chalon-sur-Saône a été identifié comme frayère à brochets potentielles dans le cadre de l'étude piscicole préalable au Contrat des rivières du Chalonnais.

Les fonctionnalités de cette frayère sont menacées par la fermeture du milieu liée à la pousse d'une végétation arbustive.

L'opération consiste au déboisement partiel du site avec dessouchage pour favoriser l'ensoleillement et le développement d'une végétation herbacée et hélophytique. Cette action devra être couplée d'un nettoyage des macro-déchets présents en grande quantité sur le site.



OBJECTIFS

- 1 - Restaurer une frayère piscicole
- 2 - Favoriser l'installation d'une végétation propice à la fraie du brochet et au développement des alevins
- 3 - Utiliser le site comme support pédagogique en zones urbaines

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Déboisement partiel du site avec dessouchage
- Terrassement pour assurer la connexion du site avec la rivière Thalie
- Enlèvement des macrodéchets

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Restauration d'une frayère piscicole	Surface de frayère réhabilitée	Coût total de l'opération	Présence de brochets Habitats recréés Surface de milieux humides réhabilités

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financiers	Montant €	%
Restauration d'une frayère piscicole	Ville de Chalon	5 200	Agence de l'Eau	2 599	50
			Région	1 560	30
			Ville de Chalon	1 041	20
			TOTAL	5 200	100

PHASAGE PREVISIONNEL

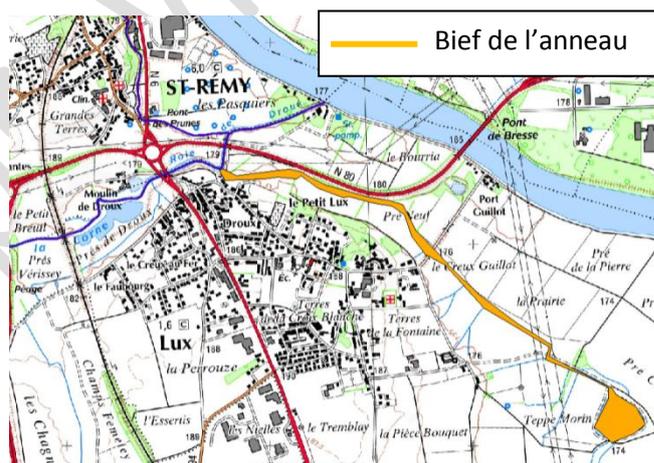
Année	Opération
2014	Restauration de frayère

Volet C3	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Restaurer les habitats aquatiques	Fiche action n°	C3-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Suivi d'une frayère à brochet à Lux (bief de l'anneau)	Lux		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées	Corne FRDR307			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Corne			1	0€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le bief de l'anneau, affluent de la Corne à Lux a été identifié comme frayère à brochet.

Un vannage de régulation a été installé à l'entrée du bief. L'ouverture du vannage en période de reproduction du brochet devra être assurée.



OBJECTIFS

1 - Assurer une continuité entre la Corne et le Bief de l'Anneau

DESCRIPTION DE L'ACTION

Une surveillance sera réalisée pour s'assurer du bon fonctionnement du site.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Suivi d'une frayère à brochet à Lux			Présence de brochet

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Suivi d'une frayère à brochet à Lux	SIA Corne	0			

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération

**FICHES ACTIONS VOLET D1 -
Communication et sensibilisation des publics**

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer auprès du Grand Public	Fiche action n°	D1-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Communication Web	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013-2019	1	0 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Internet est aujourd'hui un outil de communication incontournable, d'accès simple et rapide. Il permet la diffusion d'informations sous diverses formes (texte, photos, cartes...) ainsi que le partage de données en ligne.

La création d'un site internet permet donc de diffuser largement des informations grand public sur les particularités du bassin versant, ses richesses, les objectifs et actions du Contrat, mais aussi des informations plus confidentielles (compte-rendu de réunion, données...) en accès restreint. L'EPTB Saône-et-Doubs dispose d'un nouveau site internet depuis octobre 2012. Ce site est construit sous la forme d'un portail qui autorise à chaque animateur de Contrat de rivière d'alimenter les rubriques consacrées à son territoire.

L'action proposée consiste à assurer la mise à jour des pages consacrées au Contrat des rivières du Chalonnais sur le site de l'EPTB Saône-et-Doubs. L'opération sera menée dans le cadre des missions d'animation de l'animateur du Contrat de rivière.

OBJECTIFS

- 1 - Mise à jour du site internet
- 2 - Diffusion des informations Grand Public sur le bassin versant
- 3 - Diffusion des objectifs, du programme d'actions et de l'état d'avancement du Contrat
- 4 - Procéder au partage des données

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à animer les pages consacrées aux Contrat des rivières du Chalonnais sur le site internet de l'EPTB Saône-et-Doubs.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Communication Web	Mise à jour régulière du site internet de l'EPTB Diffusion des documents officiels via le site internet	-	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Communication Web	EPTB Saône-et-Doubs	-	-	-	-

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2019	Communication Web

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec les partenaires	Fiche action n°	D1-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration de plaquettes, de bulletins d'information et d'articles	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 -2019	1	15 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réussite du Contrat de rivière passe par la communication et l'implication de tous les acteurs dans les différentes problématiques. La communication et la sensibilisation sont fondamentales pour mobiliser les élus et les acteurs du territoire autour d'un seul et même programme.

OBJECTIFS

- 1 - Informer et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2 - Informer et sensibiliser la population locale

DESCRIPTION DE L'ACTION

Des actions de communication seront engagées :

- diffusion de plaquette de présentation du contrat de rivière aux périodes charnières : signature du contrat de rivière, bilan à mi-parcours et bilan en fin de contrat ;
- diffusion régulière d'un bulletin d'information, présentant l'avancement du contrat de rivière, l'actualité du bassin versant, les opérations réalisées...
- diffusion d'articles réutilisables dans les bulletins communaux ou intercommunaux.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration de plaquettes, de bulletins d'information et d'articles	Nombre de plaquettes diffusées Nombre de bulletins d'information diffusés Nombre d'articles diffusés	Coût total de l'opération	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Création et diffusion d'une newsletter	EPTB Saône-et-Doubs	15 000	Agence de l'Eau	7 500	50
			Région	4 500	30
			EPTB Saône-et-Doubs	3 000	20
			TOTAL	15 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2019	Elaboration de plaquettes, de bulletins d'information et d'articles

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Communiquer avec les riverains	Fiche action n°	D1-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un guide technique à destination des riverains	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône et Doubs		2016	1	10 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'expérience montre que les riverains méconnaissent leurs droits et leurs devoirs en matière d'usages et d'entretien des cours d'eau, de gestion des ouvrages hydrauliques des moulins ou de gestion des étangs. Le fonctionnement d'un cours d'eau et les principes qui guident leur gestion patrimoniale sont méconnus.

La diffusion d'un guide technique sur l'entretien des cours d'eau non domaniaux permettra d'informer les riverains sur leurs rôles et leurs obligations, de mieux faire connaître le fonctionnement des cours d'eau et diffuser les bonnes pratiques de gestion.

OBJECTIFS

- 1 - Faire un rappel de la réglementation
- 2 - Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion raisonnée des berges et de la ripisylve
- 3 - Sensibiliser sur les boisements adaptés aux bordures de cours d'eau
- 4 - Informer les propriétaires riverains sur les méthodes de lutte contre les plantes invasives

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer et diffuser un guide technique à destination des riverains. Ce guide présentera notamment :

- la rivière, son fonctionnement naturel et ses enjeux,
- les droits et devoirs du riverain d'un cours d'eau non domanial,
- l'entretien d'un cours d'eau,
- les travaux en cours d'eau,
- la gestion des moulins,
- la gestion des plans d'eau,
- les espèces patrimoniales,
- les espèces invasives,
- les zones humides...

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et diffusion d'un guide technique d'entretien des cours d'eau	Nombre de guide diffusé	Coût total de l'opération	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration et diffusion d'un guide technique d'entretien des cours d'eau	EPTB Saône-et-Doubs	10 000	Agence de l'eau RMC	5 000	50
			Région	3 000	30
			EPTB	2 000	20
			TOTAL	10 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2014	Elaboration d'un guide technique à destination des riverains

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser le jeune public	Fiche action n°	D1-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Sensibilisation des scolaires et sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs / Le Grand Chalonnais		2013 - 2019	1	100 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

L'éducation relative à l'environnement à destination des scolaires est un bon moyen de marquer durablement l'esprit d'une population. C'est l'occasion de débiter très tôt la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes classes d'âge. Celles-ci s'approprient ainsi le message pour leur vie future, mais le font aussi passer auprès de l'entourage plus âgé (parent, famille).

OBJECTIFS

- 1 - Sensibiliser les élèves aux problèmes de l'eau au travers des enjeux du Contrat des rivières du Chalonnais
- 2 - Permettre aux enseignants d'acquérir une autonomie dans le montage d'un projet lié à l'eau
- 3 - Valoriser les travaux des élèves et favoriser les échanges inter-classes
- 4 - Permettre la communication au-delà du temps scolaire, en particulier auprès des parents d'élèves

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme proposé est le suivant :

- face à face pédagogique auprès des élèves du territoire,
- face à face pédagogique auprès des enfants dans les centres d'accueil,
- information et formation des enseignants,
- information et formation des animateurs et directeurs pour plus d'autonomie dans l'éducation à l'environnement dans les centres,
- valorisation des travaux à travers l'organisation de rencontre interclasse

Le programme réalisé en partenariat entre la structure maître d'ouvrage et l'Education Nationale portera sur les thématiques suivantes : la qualité de l'eau (eau potable, pollution, assainissement), la préservation et la restauration des milieux naturels, les inondations, le fonctionnement physique du cours d'eau, le patrimoine architectural lié à l'eau...

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Sensibilisation des scolaires et sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	Nombre de journée d'animation Nombre de classes sensibilisés Nombre d'élèves sensibilisés	Coût total de l'opération	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Sensibilisation des scolaires et sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs	EPTB Saône-et-Doubs Le Grand Chalon	100 000	Agence de l'Eau	50 000	50
			Région	15 000	15
			EPTB Le Grand Chalon	35 000	35
			TOTAL	100 000	100

Le financement de l'Agence de l'eau s'effectue dans le cadre des aides spécifiques contractuelles.

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2018	Sensibilisation des scolaires et sensibilisation dans les centres d'accueil de mineurs

Volet D1	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Sensibiliser les publics et mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2016 - 2019	1	10 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

La réalisation des actions du contrat de rivière est en partie conditionnée par la sensibilité des collectivités du territoire vis à vis de l'eau, des milieux aquatiques et de leurs usages. En parallèle d'une communication "grand public", cette sensibilisation peut être ciblée auprès des décideurs et des acteurs de terrain sous forme de journées de formation et d'échanges afin d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ces formations seront organisées sur le bassin en faisant appel en priorité aux compétences locales (services de l'Etat, services techniques des collectivités locales...) et si besoin à des prestataires extérieurs. Les thèmes de ces formations seront :

- interventions en rivières et en bords de cours d'eau
- droit d'eau et réglementation sur les milieux aquatiques en vigueur
- préservation des zones humides
- bonnes pratiques de gestion des espaces publics vis-à-vis de la ressource en eau

Les thèmes pourront évoluer durant la période du contrat de rivière en fonction des demandes locales.

Ces journées pourront prendre plusieurs formes : conférences, visites de terrain, rencontre avec d'autres élus ou employés communaux pour partager leur expérience. L'Université Permanente pour les Elus Locaux de Saône-et-Loire (UPEL71) pourra constituer un relai privilégié.

OBJECTIFS

- 1 - Mettre en place un dispositif de gestion concertée
- 2 - Accompagner les élus dans la prise de décision sur les projets liés à l'eau
- 3 - Informer les collectivités sur les aspects techniques des projets menés dans le cadre du Contrat de rivière
- 4 - Créer une dynamique d'échange autour des projets sur l'eau

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée auprès des élus et des collectivités consiste à organiser des journées ou demi-journée de formation et d'échange. Il s'agit essentiellement de permettre aux acteurs locaux d'appréhender la réglementation et les bases scientifiques en lien avec les problématiques du territoire et découvrir des exemples similaires aux travaux prévus dans le Contrat de rivières menés sur d'autres territoires.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Organisation de journée de formation et d'échange à destination des élus et des collectivités	Nombre de journée Nombre d'acteurs sensibilisés	Coût total de l'opération	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Organisation de journée de formation et d'échange	EPTB Saône-et-Doubs	10 000	Agence de l'Eau	5 000	50
			CRB	3 000	30
			EPTB	2 000	20
			TOTAL	10 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2016 - 2019	Organisation de journée de formation et d'échange

Volet D1	RESTAURER LE FONCTIONNEMENT PHYSIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES ET RIVERAINS			
Objectif	Mettre en valeur les milieux aquatiques	Fiche action n°	D1-6.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Chalon-sur-Saône, Saint-Rémy		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Grand Chalon/ville de Chalon/ville de Saint-Rémy		2015-2016	2	63 640 €

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En lien avec les travaux de restauration physique de la Thalie, il est proposé d'aménager un sentier pédagogique sur l'ensemble du site pour sensibiliser le Grand public aux richesses écologiques et aux enjeux des zones humides et de la rivière Thalie.



OBJECTIFS

1 - Valorisation de la Thalie et de ses zones humides

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à aménager un sentier pédagogique le long de la Thalie dans sa traversée de Saint-Rémy et de Chalon-sur-Saône. Cet aménagement sera agrémenté de panneaux pédagogiques et explicatifs pour le grand public.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Linéaire de sentier créé	Coût total de l'opération	Sensibilisation du Grand Public

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval	Collectivités locales	63 640	Agence de l'Eau	19 092	30
			CG71	9 546	15
			Pays du Chalonnais	9 546	15
			Collectivités	12 728	20
			TOTAL	63 640	100

Le financement de l'Agence de l'eau s'effectue dans le cadre des aides spécifiques contractuelles

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2015-2016	Aménagement d'un sentier pédagogique sur la Thalie aval

**FICHES ACTIONS VOLET D2 -
Coordination et suivi du Contrat de rivière**

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Cellule d'animation du contrat de rivière	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013-2019	1	400 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Afin d'assurer l'animation du Contrat de rivières et accompagner la mise en œuvre des actions retenues, la création d'une cellule d'animation compétente est proposée. Cette cellule d'animation sera composée d'un chargé de mission et d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

OBJECTIFS

- 1 - Assurer la coordination du Contrat de rivière avec l'ensemble des acteurs du bassin versant
- 2 - Optimiser les réalisations et le respect des engagements
- 3 - Assurer la concertation sur le territoire

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée concerne le financement d'un poste de chargé de mission et d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui devront assurer :

- le suivi des études,
- l'animation et l'organisation des comités de rivières, des commissions thématiques et des comités de pilotage,
- l'impulsion et la coordination des actions inscrites au Contrat de rivière,
- l'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrages locaux,
- l'élaboration des dossiers techniques, administratifs et financiers,
- la mise en place du programme de communication,
- le suivi de l'état d'avancement du contrat.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Cellule d'animation du contrat de rivière	Recrutement/maintien d'une cellule d'animation	Coût total de l'animation	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs		
			AERMC (50%)	FEDER (30%)	EPTB et collectivités locales (20%)
Coordonnateur du contrat de rivière	EPTB Saône-et-Doubs	300 000	150 000	90 000	60 000
Assistant à maîtrise d'ouvrage		100 000	50 000	30 000	20 000
Total		400 000	200 000	120 000	80 000

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2019	Cellule d'animation du contrat de rivière

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-2.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Elaboration d'un tableau de bord	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2013 - 2019	1	0

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le tableau de bord du Contrat de rivières a pour objectif le suivi et l'évaluation des actions. Outil essentiel pour la coordination du Contrat de rivières, le tableau de bord sera élaboré et mise à jour par la cellule animation. Sur la base des indicateurs identifiés dans les fiches actions, il servira d'appui à la définition du bilan de la démarche de Contrat de rivière.

OBJECTIFS

Assurer le suivi du Contrat de rivière et optimiser sa mise en œuvre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à élaborer et mettre à jour un tableau de bord, outil essentiel au suivi de la mise en œuvre du Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord	Elaboration du tableau de bord		

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord	EPTB Saône-et-Doubs	(compris dans les missions d'animation)	-	-	-
			TOTAL	0	-

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2013 - 2019	Elaboration et mise à jour d'un tableau de bord

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Suivi et bilan du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-3.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Etude bilan de la qualité des eaux superficielle	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2019	1	50 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2011, une étude de la qualité des eaux superficielles a été réalisée par le groupe Lyonnaise des eaux sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs. Il est proposé de renouveler cette étude en fin de contrat. Les résultats permettront de vérifier les effets des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

OBJECTIFS

Faire le bilan de la qualité des eaux superficielles en fin de Contrat.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude de la qualité des eaux superficielles à l'image de celles réalisées en 2011 afin d'apprécier l'évolution de la qualité des masses d'eau au regard des actions engagées grâce au Contrat de rivière.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Etude bilan de la qualité des eaux	Réalisation de l'étude	Coût total de l'étude	Mesure de l'état des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude bilan de la qualité des eaux	EPTB Saône-et-Doubs	60 000	Agence de l'eau RMC	30 000	50
			Région/FEDER	18 000	30
			MO	12 000	20
			TOTAL	60 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2019	Etude bilan de la qualité des eaux

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Suivi et bilan du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-4.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Suivi piscicole et astacicole	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	-			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
Fédération de Pêche de Saône-et-Loire		2019	1	20 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

En 2010, une étude piscicole et astacicole a été réalisée par la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Il est proposé de renouveler cette étude en fin de contrat. Les résultats permettront de vérifier les effets des actions menées dans le cadre du contrat de rivière.

OBJECTIFS

- Connaissance de l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles
- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de rivières sur la qualité des cours d'eau à l'aide d'indicateur poisson (IPR)
- Réorienter les actions ou redéfinir leur priorité au vu des réponses des milieux et des peuplements constatés

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste :

- à réaliser un inventaire des peuplements piscicoles par pêche électrique,
- à faire l'analyse et le bilan de l'état des populations mise en relation avec l'avancement des actions entreprises,
- à faire l'analyse thermique pour le calcul des niveaux typologiques et vérification de l'efficacité des restaurations de ripisylve.

INDICATEURS D'EVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Suivi piscicole et astacicole	Inventaire des peuplements piscicoles Calcul de l'IPR Suivi thermique des masses d'eau	Coût de l'étude	Amélioration de la qualité piscicole et thermique des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financeurs	Montant €	%
Suivi piscicole et astacicole	Fédération de pêche 71	11 610	Agence de l'eau RMC	5 805	50
			FD pêche 71	5 805	50
			TOTAL	11 610	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2019	Suivi piscicole et astacicole

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Animation et suivi du Contrat de rivière	Fiche action n°	D2-5.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Evaluation du Contrat - Etude bilan.	Toutes		
Mesures PDM	-			
Masses d'eau concernées	-			
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs		2019-2020	1	30 000€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Un contrat de rivière implique une programmation d'actions sur 5 ans ou plus permettant d'atteindre des objectifs en terme de qualité d'eau, de gestion des milieux naturels, d'animation et d'implication des acteurs locaux.

Si la pertinence des programmes d'actions peut être jugée dès la phase d'élaboration, leur efficacité et leur mise en œuvre ne peut être jugée que dans le temps. Ceci nécessite de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin d'établir des bilans et de prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.

OBJECTIFS

Assurer le suivi et faire le bilan des actions du Contrat des rivières du Chalonnais.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à réaliser une étude globale pour dresser le bilan des actions du Contrat de rivières et prévoir les réajustements éventuels pour atteindre les objectifs initiaux.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Evaluation du Contrat - Etude bilan	Réalisation de l'étude	Coût de l'étude	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Evaluation du Contrat - Etude bilan	EPTB Saône-et-Doubs	36 000	Agence de l'eau RMC	18 000	50
			Région/FEDER	10 800	30
			EPTB	7 200	20
			TOTAL	36 000	100

PHASAGE PREVISIONNEL

Année	Opération
2019 - 2020	Evaluation du Contrat - Etude bilan

**FICHES ACTIONS VOLET D3 -
Organisation de la gestion du territoire**

Volet D2	ASSURER LA GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE, COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIONS			
Objectif	Organisation de la gestion du territoire	Fiche action n°	D3-1.	
		Commune(s) concernée(s)		
Action	Accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	Toutes		
Mesures PDM				
Masses d'eau concernées				
Maître(s) d'ouvrage		Programmation	Prio	Coût € HT
EPTB Saône-et-Doubs et collectivités locales		2017-2019	1	12 500€

CONTEXTE/PROBLEMATIQUE

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) 2016 de Saône-et-Loire a été arrêté le 29 mars 2016 pour une période de six ans. Il prévoit notamment :

- l'extension de la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon aux communes de Charrecey et Aluze (retirées de la Communauté de communes des Monts et des Vignes) ;
- la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie.

A partir de 2017, le bassin versant de la Corne sera donc concernée par deux EPCI à fiscalité propre (le Grand Chalon et la Communauté de communes du Sud de la Côte Chalonnaise) et par un seul syndicat de rivières. Cependant, ce syndicat ne couvrira pas entièrement le bassin versant de la Corne, puisque les communes d'Aluze, de Barizey, de Bissy-sous-Cruchaud, de Charrecey, de Chenoves, de Lessard-le-National, de Saint-Loup-de-Varennes et de Saint-Vallerin n'adhèrent pas à ce jour à un syndicat de rivières.

Afin de structurer la maîtrise d'ouvrage sur le territoire national en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi n°2015-991 de la nouvelle organisation territoriale de la République introduisent un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Le législateur a en effet attribué aux EPCI à fiscalité propre une compétence, ciblée et obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018, relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Les missions relatives à la GEMAPI sont celles définies aux points 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Il s'agit de :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI à fiscalité propre pourront exercer directement cette nouvelle compétence, la déléguer ou adhérer à des groupements de collectivités, et ce faisant, leur transférer cette compétence, assurant ainsi la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes.

OBJECTIFS

- 1 - Organiser la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- 2 - Assurer la concertation sur le territoire
- 3 - Accompagner les collectivités locales dans l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin versant
- 4 - Favoriser la mise en œuvre d'opérations de préservation et de restauration des milieux aquatiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste à accompagner les collectivités locales dans l'organisation de la gouvernance de l'eau sur le bassin versant (d'une gestion communale à la création d'un syndicat mixte compétent sur l'ensemble du bassin versant de la Corne) et dans l'exercice de cette nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Cet accompagnement pourra également se caractériser par la réalisation d'une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Corne (incidences juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles).

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Opération	Indicateurs de réalisation	Indicateurs financiers	Indicateurs d'évaluation de l'impact sur le milieu
Accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI	Mise en place d'une organisation cohérente	Coût total de l'opération	

PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeurs	Montant €	%
Etude de préfiguration	EPTB Saône-et-Doubs	15 000	Agence de l'eau RMC	12 000	50 à 80% si les 4 conditions sont respectées
			EPTB et collectivités locales	3 000	20
			TOTAL	15 000	100

Le taux d'aide de l'Agence de l'eau est de 50%, pouvant être porté à 80% si les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Etudier l'exercice complet des compétences GEMA et PI
- Prendre en compte les actions du programme de mesures du SDAGE
- Analyser l'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant
- Associer au comité de pilotage les EPCI, le ou les syndicats, les services de l'Etat et l'Agence de l'eau

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Année	Opération
2017 - 2019	Accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI



Nos partenaires



Avec le concours des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement des bassins versants de la Corne, de l'Orbize et de la Thalie

EPTB Saône Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 - info@eptb-saone-doubs.fr
www.eptb-saone-doubs.fr